



**FACULTÉ DES SCIENCES  
MONTPELLIER**

---

**CONSEIL**  
**SEANCE DU 7 MARS - N° 285 -**

---



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 16 mai 2018.

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A - S1 : PROFESSEURS**

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Geneviève DEGOLS
X (Départ à 10h)	Dalila HAMMAR
X	
X	
	Valérie ROLLAND

**Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS**

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

**Collège B - S3: AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Séverine BERARD

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Frédéric LEMOIGNO

Vanessa LLERAS

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

**Collège B - S4: PROFESSEURS ASSIMILES AUX ENSEIGNANTS CHARGES DE RECHERCHE, CHARGES D'ENSEIGNEMENT**

Camille MARTINAND-MARI

Matthieu ROUSSET

X	
X	

**Collège C: USAGERS**

Roy **CHAYEB**  
Pierre **GANAULT**  
Jonathan **LEPINE**  
Timothée **MARTINOD**  
Tony **RUBIO**  
Maurizio **TOFT**

Présent(e)	Représenté(e) par

**Collège D : Personnels IATOSS**

Georges **BOUBY**  
Dalila **HAMMAR**  
Christine **LAROU**  
Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	

**Personnalités extérieures**

Christelle **JOURNET**  
*(Conseil Économique et Social)*  
  
Françoise **BONS**  
*(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)*  
  
Michaël **DELAFOSSE**  
*(Conseil Départemental de l'Hérault)*  
  
Chantal **MARION**  
*(Montpellier Agglomération)*  
  
Eric **JALLAS**  
*(CRCI - LR)*

Présent(e)	Représenté(e) par
	Maurizio NOBILI
X	

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Isabel **DURAO-CABECA**  
Jean-Pierre **PECOUL**  
Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Jean-Pierre PECOUL
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

**Membres en exercice : 34**  
**En début de séance, 22membres présents ou représentés**

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)*

**Invités permanents présents :**

- *Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université*  
Agnès FICHARD-CARROLL

- *Directeur (trice)s adjoint(e)s*  
Thierry BRETAGNON  
Geneviève DEGOLS  
Frédéric LEMOIGNO  
Valérie ROLLAND

- *Directeurs Département d'enseignement*  
Adam ALI (BE)

- *Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie*  
Thierry BRETAGNON (CMI-Figure)

- *Chefs de service*  
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)  
Béatrice BOYER (Communication)  
Corinne FERNANDEZ (Relations Internationales)  
Caroline FRISOU (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- *Chargés de mission*  
Adam ALI (Relations Internationales)  
Jérôme CASTELLON (Évaluation des enseignements)  
Pascale GALL-BORRUT (Conventions et partenariat)  
Marc ROLLAND (TICE)

- *Secrétaire de séance*  
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 7 mars**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> mars 2018, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7du campus Triolet.

Avant de débiter la séance, **M. HOFFMANN** s'excuse si certaines personnes ont reçu de sa part des courriels « étranges » lors des épisodes neigeux. Il vient d'apprendre que sa messagerie a été piratée. Il semblerait que d'autres collègues de l'IES notamment, se trouvent également dans cette situation.

**M. HOFFMANN** procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Introduction,
2. Approbation des PV n°283 - du 10 janvier 2018 -, n°285 - du 7 février 2018 -,
3. Présentation du service Relations Internationales de l'UFR Sciences,
4. Vote de conventions,
5. Vote du calendrier universitaire 2018-2019 de l'UFR Sciences,
6. Vie du Campus,
7. Point sur les TICE et Numérique,
8. Points divers

**M. HOFFMANN** souhaite réaliser un point de situation, en fin de Conseil, concernant les « difficultés » rencontrées par la Direction de la Faculté des Sciences dans le cadre des élections des représentants au Conseil de la composante.

**M. HOFFMANN** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

**M. JOAB** demande à ce que soit abordée, en questions diverses, la réunion du groupe de travail sur les « attendus », celle-ci ayant eu lieu le mardi 6 mars au matin.

**M. HOFFMANN** lui répond que cette dernière n'a pas été organisée. Seule une rencontre avec les responsables des « grosses » unités d'enseignements (UE) du L1 est intervenue.

**M. HOFFMANN** prend note de cette demande qui sera débattue en fin de séance.

**Mme BERARD** aimerait que la mise en place de l'application « Parcoursup » soit également discutée.

Pour **M. BOUBY**, ces deux demandes sont liées. Il lira un texte du Conseil National de l'Éducation rejetant cette plateforme. Lors de la dernière réunion du CNESER, ce mardi 6 mars, Madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation a eu des propos malveillants à l'encontre des enseignants chercheurs concernant le tri des dossiers qu'elle a qualifié de « trop facile ».

**M. HOFFMANN** souligne que ces deux points seront abordés en points divers.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au premier point de ce Conseil de Faculté.

## 1. INTRODUCTION

### a. Plan de prévention - Épisodes cévenols

**M. HOFFMANN** présente la note « Épisodes cévenols - Conduite à tenir » qui avait été transmise par la Présidence de l'Etablissement le 8 mars 2016 à la Direction de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** indique que ce document est à disposition de l'assemblée sur l'ENT et sera prochainement adressé- à nouveau - aux Directeurs de Département et Chefs de service de la composante.

**M. BOUBY** souhaite intervenir sur la mauvaise gestion de l'épisode neigeux des 28 février et 1<sup>er</sup> mars derniers.

**M. BOUBY** a fait part de cette même remarque en Comité Technique - CT-. Le Président a justifié la manière dont il a communiqué à cette occasion, expliquant qu'il n'avait pas eu d'information.

**M. BOUBY** est intervenu en CT en disant que mercredi à 14h, le dernier des imbéciles ouvrant sa fenêtre pouvait constater les 15 cm de neige ainsi que la température de -3°C. Celui-ci fermait sa fenêtre et prenait ses responsabilités. « *Un enseignant-chercheur, un professeur des universités ou le Président de l'Université n'est pas le dernier des abrutis !* » Pourtant, il n'a pas été en mesure de fermer administrativement l'établissement à ce moment-là ; ni demandé aux personnels de prendre leurs responsabilités en rentrant chez eux ou en leur précisant qu'il y avait des lieux d'accueil sur l'Université. Il a préféré attendre 17h30 pour livrer ces informations.

**M. BOUBY** ajoute qu'entre 13h et 17h30, des personnes voyant qu'il n'y avait pas de moyens de rester sur le campus sont parties et se sont retrouvées en difficultés. Certains ont fait les 20 km les séparant de leur domicile en 10 heures, d'autres ont été obligés d'abandonner leur voiture et rentrer à pied dans la neige.

Pour **M. BOUBY**, cette situation est totalement anormale.

**M. BOUBY** reconnaît avoir eu de la chance : il a mis 1 heure, sans problème, pour rentrer chez lui dans le quartier de la Paillade.

**M. BOUBY** note que la communication de la Présidence n'est intervenue que le mercredi à 22 heures. Les personnels étaient informés que les enseignements étaient suspendus jusqu'à 13 le lendemain - fin de l'alerte rouge -. La tutelle n'a pas délivré d'autres renseignements par la suite.

**M. BOUBY** en conclut que la Présidence de l'Université a laissé ses agents livrés à eux-mêmes, et ce, alors même que tout était bloqué le jeudi 1<sup>er</sup> mars et qu'il était impossible de circuler.

**M. BOUBY** constate que si Monsieur le Président habite en ville, il lui est certes plus facile d'aller à son bureau... Mais quid des personnels et étudiants ?

**M. BOUBY** constate que le site de Triolet n'était pas sécurisé. À son retour, vendredi 2 mars, il a pu observer que de nombreux arbres étaient tombés : les usagers et personnels étaient alors mis en danger.

Selon **M. BOUBY**, la responsabilité de Monsieur le Président est mise en cause.

**M. BOUBY** ne souhaite pas parler de la journée de vendredi. Il considère que la Faculté des Sciences a commis une erreur en envoyant la décision de suspension des enseignements uniquement aux équipes pédagogiques.

**M. BOUBY** précise que l'enseignant responsable de son TP savait que celui-ci n'aurait pas lieu le vendredi matin. En revanche, lui est venu, croyant que les cours reprenaient et a galéré pour se rendre sur site.

**M. BOUBY** imagine les difficultés rencontrées par les Biats et étudiants n'habitant pas sur Montpellier pour se rendre sur le campus. Ceux ayant fait preuve de bonne volonté ont dû se retrouver bien embêtés.

**M. BOUBY** considère que le Président a fauté au regard de ses responsabilités.

**M. BOUBY** explique qu'en CT, les primes de fin d'année des personnels Biats déclinées en fonction de la manière de servir - allant du taux 1 à 4 - venaient d'être débattues.

**M. BOUBY** a alors interpellé le Président en lui disant que si un personnel Biats avait fait une « *bêtise* » pareille, celui-ci n'aurait évidemment pas obtenu de prime en fin d'année.

**M. BOUBY** demande donc à la Présidence - au Président et à l'équipe de Direction - de ne pas percevoir cette dernière et de la reverser à l'Université qui est en manque de moyens financiers.

Pour **M. BOUBY**, il est intolérable de « *taper* » sur les personnels ayant de petits salaires alors que la Présidence, seul juge, estime mériter sa prime.

**M. BOUBY** a profité du CT pour dire un mot concernant « *Parcoursup* ». Il a ainsi souligné que lorsqu'il fallait prendre des décisions illégales, alors que la loi n'était pas votée, Monsieur le Président prenait ses responsabilités pour être un bon « *petit soldat* » du ministère.

Pour **M. BOUBY**, il est important de souligner que la responsabilité des personnes est importante.

**M. BOUBY** souligne que si le Président avait décidé une suspension administrative de l'établissement mercredi après-midi, jeudi et vendredi derniers, aucun problème lié à la pause de congés n'aurait eu lieu.

**M. BOUBY** explique que Sud Éducation est monté au créneau sur cette question du jeudi. Monsieur le Président a répondu que ce jour ne serait enlevé à personne, contrairement au vendredi.

**M. BOUBY** rappelle que des informations n'ont été transmises que le mercredi 28 février à midi. Des agents ont demandé à leur Chef de service de partir, ces derniers ont refusé. Cela n'est pas normal : on ne peut mettre en danger les personnes.

**M. BOUBY** voit bien que l'Université épouse progressivement un fonctionnement similaire à celui d'une entreprise...

**M. BOUBY** signale que des Biats sont restés toute la nuit de mercredi à jeudi. De même, d'autres personnes étaient sur site le jeudi pour servir les personnes bloquées et sécuriser le site.

**M. BOUBY** s'interroge : « *A quoi auront droit ces agents ?* ». Certainement au minimum légal, c'est-à-dire 25% de congés en plus...

**M. BOUBY** constate le faible niveau de reconnaissance vis-à-vis de ces personnes.

**M. HOFFMANN** a été en relation avec le Président la journée du mercredi. Il a informé les Directeurs de Département dans la soirée que le jeudi étant en alerte orange - l'alerte rouge n'ayant pas encore déclarée -, la composante ne serait pas fermée. Les personnels Biats ne venant pas ce jeudi se verraient contraints de poser une journée de congé.

**M. HOFFMANN** souhaitait que ce dernier message soit diffusé aux N+1 pour les tenir informés de la situation et fassent suivre l'information.

**M. HOFFMANN** ne sait pas si ce dernier l'a été.

**M. BOUBY** reconnaît que les seules personnes qui ont communiqué sont l'UFR Sciences et les Directeurs de Département.

**M. BOUBY** note que **M. FILHOL**, Directeur du Département Chimie a prévenu ses agents de la situation.

**M. BOUBY** est déçu de ne pas avoir été informé pour la journée du vendredi 2 mars, « *mais ce n'est pas grave.* »

**M. BOUBY** observe que les composantes ont agi et pris en charge les risques mais, pas la Direction de l'Université de Montpellier.

**M. GUEVELLOU** informe l'assemblée que la Faculté des Sciences communiquera à nouveau la circulaire relative aux épisodes cévenols décrivant la conduite à tenir.

**M. GUEVELLOU** note que **M. BOUBY** fait référence au fait qu'a priori, la cellule de crise s'est mise en place tardivement au niveau central. Au demeurant, la Faculté s'est vu prendre en charge six agents qui sont restés sur leur lieu de travail. Il a fallu faire en sorte qu'ils puissent être accueillis et se restaurer et ce, en constante relation avec les Directions UM concernées.

**M. GUEVELLOU** fait part de la discussion qu'il a eue avec **M. BOUBY**.

**M. GUEVELLOU** reconnaît que les informations sont arrivées tardivement. Il était difficile « *institutionnellement et unilatéralement* » pour la Direction de la Faculté de pouvoir acter ou imposer à une partie de l'UFR le fait de pouvoir justifier de la pose d'un quelconque jour de congé annuel.

**M. GUEVELLOU** évoque le courrier transmis la veille de cette séance par la Présidence. Celui-ci a été présenté en Comité de Direction du mardi 6 mars.

**M. GUEVELLOU** informe l'assemblée qu'il va rester très vigilant sur ce qu'il pourra être fait sur l'application Adhoc.

**M. HOFFMANN** reste à la disposition des N+1 pour discuter de tout cas « *particulier* ».

**M. BOUBY** explique qu'une fermeture administrative signifie que les personnels sont protégés. S'il leur arrive quelque chose alors qu'ils rentrent chez eux, ils sont protégés.

**M. BOUBY** note que la directive relative aux épisodes cévenols a été redécouverte par la Direction la semaine dernière. Le personnel « *lambda* » pense en priorité à aller chercher ses enfants, non à poser un congé avant de partir. S'il lui arrive un accident, cela lui retombe dessus !

**M. BOUBY** constate que les procédures doivent être assumées par la Direction de l'Université de Montpellier pour que les agents soient protégés... ce qui n'a pas été fait.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. VINDOLET**.

**M. VINDOLET** a reçu une alerte personnelle en début d'après-midi sur son portable indiquant que la pluie prévue à partir de 13h serait remplacée par la neige. Des informations circulaient très tôt dans la journée de mercredi précisant qu'il neigerait dans l'après-midi et non qu'il pleuvrait comme prévu initialement.

**M. GUEVELLOU** a été destinataire d'un message de la Présidence à 17h21 actant le fait que « *nous nous orientons vers une légère accalmie entre 17h et 19h ; cette dernière étant elle-même tributaire des informations de Météo France ...* ».

**M. VINDOLET** confirme ses précédents propos. Il s'étonne que la Présidence n'ait pas communiqué avant.

Concernant le vendredi, **M. VINDOLET**, indique que des collègues à lui, Biats, avaient des travaux pratiques ce matin-là. Certains sont venus de loin et ont appris que ces derniers étaient annulés.

**M. VINDOLET** regrette qu'il n'y ait pas eu une information à ce sujet.

**M. HOFFMANN** s'en excuse. Il espérait et pensait que celle-ci serait diffusée à travers les Départements et N+1.

**M. VINDOLET** souligne que ces personnes l'ont appris en arrivant sur le site.

**M. HOFFMANN** fait son mea culpa. Il fera mieux lors du prochain épisode neigeux ou cévenol ...

**M. VINDOLET** évoque sa situation. Il avait pris son congé le jeudi 1<sup>er</sup> mars pour raison personnelle. Il n'a pas fait ce qu'il avait prévu ce jour-là, néanmoins il ne peut récupérer ce jour car il est imposé par l'Université.

**M. VINDOLET** note une disparité entre les personnels souhaitant récupérer leur journée et les autres qui étaient en congé.

**M. HOFFMANN** confirme qu'il y a des cas particuliers dont il faudra discuter.

**M. VINDOLET** sait que dans d'autres administrations, le jour de congé est récupéré, et ce, quelle que soit la raison pour laquelle il a été posé.

**M. VINDOLET** indique que lors du dernier CT, il a sollicité la mise en place d'un groupe de travail pour pouvoir bloquer des jours de congés pour les personnels confrontés à des difficultés dramatiques. Cela existe : un agent peut faire don d'un ou deux jours de congé à une autre personne pour qu'elle puisse rester au chevet d'un proche par exemple.

**M. VINDOLET** pense que cela devrait être prochainement cadré.

**M. VINDOLET** ajoute que s'il peut récupérer sa journée du 2 mars, c'est avec plaisir qu'il l'offrirait à un agent en difficulté.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. VERNICOS**.

**M. VERNICOS** partage les propos de **M. BOUBY** et **M. VINDOLET**.

**M. VERNICOS** regrette la communication tardive de l'Université. En revanche, il apprécie que **M. HOFFMANN** soit intervenu « *relativement vite* ». Les personnels de son Département ont été tous informés de la situation.

**M. VERNICOS** concède que le citoyen lambda de Montpellier qui n'est pas au courant des usages en cas de neige n'ait pas nettoyé devant son trottoir alors que cela est de la responsabilité du riverain.

Pour **M. VERNICOS**, en tant que fonctionnaire, nous avons un devoir d'exemplarité.

De ce fait, **M. VERNICOS** ne comprend pas pourquoi le nettoyage n'a pas été réalisé au niveau des passages piétons situés devant le campus. Comme la route était dégagée et pour des raisons de sécurité, il n'est pas passé par le passage piétons enneigé et glissant en vélo mais par la guérite. La personne postée à l'entrée s'est montrée très agressive.

**M. VERNICOS** rappelle qu'il était déjà intervenu à ce sujet lors d'une précédente séance. Il n'y a aucune raison que les cyclistes se fassent agresser lorsqu'ils passent par cet endroit. Ils ont une carte pour badger à l'entrée du campus.

**M. VERNICOS** s'étonne que la Direction de l'Université n'ait pas alloué de moyens pour dégager les accès et abords du campus. Cela aurait fluidifié le passage et montré l'exemple de ce qu'est la citoyenneté. C'est inadmissible ! D'autant plus, que c'est un juriste qui est à la direction de l'Université : il est encore moins censé ignorer la loi !

**M. VERNICOS** demande à **M. HOFFMANN** de faire remonter cette remarque et que celle-ci soit bien notée dans le procès-verbal.

**M. HOFFMANN** assure que le procès-verbal est bien lu par les instances.

**M. VERNICOS** insiste : les accès au campus n'étaient pas déblayés. Les gens marchaient difficilement. L'Université doit montrer l'exemple et nettoyer les accès.

**M. VERNICOS** trouve regrettable, au niveau de la préfecture, que l'alerte rouge ait été déclarée si tardivement de 20h mercredi à jeudi 6h du matin. Il y avait assez d'éléments pour le faire plus tôt.

**M. BOUBY** note les conséquences qu'ont les restrictions imposées aux services publics. Tout le monde s'est plaint que les routes autour de Montpellier n'étaient pas déblayées, que la place de la Comédie était une véritable mare quand la neige a commencé à fondre, qu'aucun trottoir n'était nettoyé.

Pour **M. BOUBY**, il ne faut pas rejeter la faute sur la Mairie : les services techniques de la Ville de Montpellier sont presque inexistants...« *C'est un processus de cause à effet !* ».

**M. BOUBY** explique que lorsque l'on supprime les services techniques publics, on en paye ensuite les conséquences.

**M. BOUBY** compare cette situation à celle de l'Établissement, lorsque les femmes de ménage ont été remplacées par un service de ménage privé, payé un minimum. Les impacts sont identiques : le service n'est pas bien fait !

**M. HOFFMANN** rappelle que les personnels qui se trouvaient sur le campus ont fait ce qu'ils pouvaient. Il est possible de reprocher le manque de moyens mais pas ça.

**M. BOUBY** acquiesce : ce sont des personnels techniques qui ont fait le travail et ils n'ont eu aucune aide. Ces derniers ne sont pas nombreux. C'est pourquoi les récompenser uniquement par 25% de congé en plus n'est pas suffisant si l'on souhaite reconnaître leur investissement.

**M. BOUBY** suppose que ces derniers ont aussi des familles ou des proches qui étaient en difficulté.

**M. VINDOLET** ne trouve pas cela normal car il s'agit d'une situation exceptionnelle. L'Établissement pourrait faire quelque chose.

**M. GUEVELLOU** répond que la Présidence de notre Etablissement renvoie à ce jour, la Faculté des Sciences vers les préconisations de la circulaire.

**M. BOUBY** précise que cela est dans le cas où une personne travaille dans le cadre d'horaires décalés, la nuit.

**M. GUEVELLOU** acquiesce.

**M. VINDOLET** indique qu'il s'agissait d'un épisode neigeux et non cévenol.

**M. VERNICOS** trouve stupide et dangereux de vouloir réaliser des économies sur le dos des personnels. Il assume ses propos.

**M. VERNICOS** insiste : l'Établissement aurait dû prendre ses responsabilités en permettant aux agents de partir plus rapidement sans les forcer à prendre des congés !

Pour **M. VERNICOS**, ce comportement est inadmissible d'autant que ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois que cette Présidence agit de la sorte. **M. VERNICOS** aimerait que la Présidence arrête d'agir ainsi.

**M. BOUBY** note des différences au niveau des composantes. Polytech Montpellier applique strictement ce que dit la Présidence, demandant à ses agents de poser les jours de congés et leur a interdit de partir lors de l'épisode neigeux. « *C'est grave !* »

**M. BOUBY** n'est jamais dans l'opposition des composantes.

**M. HOFFMANN** espère que le Conseil a bien compris les dispositions dans lesquelles se sont retrouvés **M. GUEVELLOU** et lui-même.

**M. HOFFMANN** souhaite clore ce point et espère ne pas revivre un nouvel épisode « *de sitôt !* »

**M. BOUBY** demande si **M. HOFFMANN** connaît le nombre de personnes ayant dormi sur le campus.

**M. HOFFMANN** répond qu'il y en avait une trentaine dont 3 au bâtiment 7, 2 au bâtiment 6, 4 au bâtiment 30.

**M. GUEVELLOU** confirme ces chiffres : 6 agents de la composante sont restés sur site : 2 au bâtiment 6, 4 au bâtiment 30.

**M. BOUBY** s'interroge : « *Pourquoi n'ont-ils pas été regroupés ?* »

**M. HOFFMANN** explique qu'il s'agissait du souhait des agents. Il avait prévenu la DPI de cette situation.

**M. GUEVELLOU** informe qu'un assistant de prévention de la Faculté des Sciences, **M. KOUADRI** était présent. Il salue son investissement : « *M. KOUADRI a assuré le lien avec la cellule de crise centrale de manière exceptionnelle !* »

**M. GUEVELLOU** indique qu'une restauration constituée de plats chauds a été proposée au bâtiment 7 ainsi que des lits de camp. Les agents de la Faculté des Sciences ont fait le choix de rester « *prudemment* » aux bâtiments 6 et 30, avec la validation de la Direction de l'UFR Sciences.

**M. HOFFMANN** a demandé à ces agents de partir vers midi le jeudi 2 mars, le temps de dégager les voitures.

**M. HOFFMANN** signale que la route devant le CHU St Eloi était « *praticable* ». Toutefois, sur le campus, il était extrêmement difficile de sortir les véhicules. **M. KOUADRI** et **M. HOFFMANN** en ont amené jusqu'à la barrière.

**M. HOFFMANN** suggère de revenir au cours normal de la séance et de passer au point suivant.

#### **b. Prochain Conseil - Mercredi 4 avril 2018**

**M. HOFFMANN** indique à l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 4 avril 2018, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Introduction,
2. Approbation du PV n° 285 - 7 mars 2018 - ,
3. Présentation d'un Service de la Faculté des Sciences,
4. Vote de conventions,
5. Point Pédagogie,
6. Points divers.

**M. HOFFMANN** précise qu'il est possible de le contacter si un membre du Conseil souhaite apporter un nouveau point.

#### **2. APPROBATION DES PV N°282 - DU 10 JANVIER 2018 -, N°283 - DU 7 FEVRIER 2018 -**

**M. HOFFMANN** espère que les conseillers ont pu lire les deux procès-verbaux mis à leur disposition.

**M. HOFFMANN** s'excuse de la mise en ligne tardive du PV n°283 qu'il avait oublié de valider ...

**M. GUEVELLOU** informe que le quorum est atteint. Il y a, à cet instant, 22 membres présents ou représentés.

**M. HOFFMANN** demande si l'assemblée a des remarques à formuler sur ces deux procès-verbaux.

**M. VERNICOS** souhaite revenir sur le procès-verbal n°283, page 7 - point sur la Pédagogie - les attendus.

**M. VERNICOS** explique qu'y est abordée la mise en place du groupe de travail.

**M. HOFFMANN** rappelle qu'aucune réunion n'a eu lieu.

**M. VERNICOS** lit un extrait du PV n°283 page 7 : « **M. HOFFMANN** souhaite mettre en place un groupe de travail pour la définition des attendus locaux. Tous les responsables des licences 1<sup>ère</sup> année seront consultés avant cette mise en place. **M. HOFFMANN** invite les conseillers à se joindre à ce groupe de travail piloté par **Mme DEGOLS** et **M. LEMOIGNO**. **M. HOFFMANN** demande si des membres de l'assemblée souhaitent participer à cette réflexion. **M. VERNICOS** et **M. GODELLE** se proposent. **M. HOFFMANN** prend note et les remercie de leur volontariat. **M. HOFFMANN** ajoute que si des personnes souhaitent se joindre à ce groupe, ils peuvent prendre contact auprès de **Mme DEGOLS** et **M. LEMOIGNO**. ».

**M. VERNICOS** indique à l'assemblée qu'il a reçu un courriel de la part de **M. HOFFMANN** indiquant qu'une commission avait été mise en place. **M. VERNICOS** corrige ses propos : il ne s'agissait pas d'une commission mais, d'un groupe de travail.

**M. VERNICOS** trouve très désagréable le courrier de **M. HOFFMANN** précisant que **M. VERNICOS** faisait de la désinformation.

**M. VERNICOS** ne fait pas de la désinformation : un groupe de travail était bien prévu !

**M. VERNICOS** apprécie peu d'être traité de la sorte, surtout lorsqu'il s'appuie sur un texte, voté en Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** indique que **M. VERNICOS** lui avait envoyé un mail précisant qu'un groupe de travail relatif aux attendus allait avoir lieu.

**M. HOFFMANN** informe **M. VERNICOS** que celui-ci n'a pas été mis en place !

**M. HOFFMANN** se demande qui a donné une telle information à **M. VERNICOS**.

**M. HOFFMANN** explique que **Mme DEGOLS** et **M. LEMOIGNO** ont rencontré les responsables des grosses unités d'enseignement du L1. Ce n'était pas le groupe de travail évoqué.

**M. HOFFMANN** rappelle que **M. VERNICOS** avait indiqué au Conseil qu'il était contre les attendus locaux car la loi n'était pas encore passée.

**M. HOFFMANN** insiste : il n'a pas encore activé le groupe de travail.

**M. VERNICOS** souhaite que ce sujet soit abordé en point divers.

**M. VERNICOS** précise que la réunion ayant eu lieu ce mardi 6 mars avait pour but de travailler sur le tri des dossiers - ce terme était évoqué dans le courriel mentionnant cette réunion - et de décider combien il y aurait de « oui » et de « oui si ».

**M. VERNICOS** peut lire le courriel à l'assemblée même s'il pense que cela n'est pas souhaitable.

**M. VERNICOS** regrette que ce mail ait été adressé à certaines personnes et pas à d'autres. Il aimerait également que soit évoqué le choix des personnes.

**M. VERNICOS** voit très mal comment décider des « oui » et « oui si », s'il n'y a pas d'attendus ou une décision en la matière en amont.

**M. VERNICOS** a du mal à avaler qu'une réunion a lieu dans la précipitation pour évoquer l'organisation du tri sans avoir cette discussion au préalable sur les attendus.

**M. VERNICOS** note que le courriel a été envoyé en fin de semaine à des personnes choisies pour une réunion tenue le mardi matin.

**M. HOFFMANN** répond que celles-ci ne l'ont pas été : seuls les responsables d'UE de L1 étaient conviés.

**M. VERNICOS** s'interroge : « *Pourquoi ces seules personnes ont-elles été invitées ?* ».

**M. HOFFMANN** précise que ce sont des enseignants travaillant sur le L1.

**M. VERNICOS** attend plus d'informations car ces personnes ne seront peut-être plus responsables de L1 l'année prochaine.

**M. VERNICOS** ne comprend pas pourquoi les autres enseignants-chercheurs n'ont pas leur mot à dire à ce sujet.

**M. LEMOIGNO** demande à répondre à **M. VERNICOS**.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. LEMOIGNO**.

**M. LEMOIGNO** explique qu'il est l'expéditeur du courriel.

**M. LEMOIGNO** indique qu'il n'y a pas d'attendus spécifiques pour les portails de la Faculté des Sciences.

Pour **M. VERNICOS**, il s'agit-là d'une information importante.

**M. LEMOIGNO** a convoqué uniquement les responsables du L1 car ils disposent d'une vision de toutes les UE de L1.

**M. VERNICOS** reproche à la Direction de ne pas informer les personnels.

Pour **M. VERNICOS**, « *c'est de la rétention d'information !* ». Depuis le début, la Direction de la Faculté ne donne aucune information, elle choisit les personnes à qui envoyer les renseignements - sur l'on ne sait quel critère -.

Tout cela est inadmissible pour **M. VERNICOS !**

**M. VERNICOS** souligne que le Directeur du Département de Mathématiques n'a pu organiser d'Assemblée Générale à ce sujet car il n'avait pas assez d'informations à transmettre à l'ensemble des personnels.

**M. VERNICOS** s'interroge : « *Comment cela se fait-il que ce Directeur de Département considère qu'il ne dispose pas de suffisamment d'informations ? Pourquoi n'est-il pas dans les listes de personnes à qui ces dernières sont transmises, lui permettant d'organiser une assemblée générale avec l'ensemble de ses agents sur ce qu'il se passe actuellement ? Cela est très important du fait de l'impact que cela va avoir sur l'Université.* ».

**M. LEMOIGNO** lui répond que cela n'est pas confidentiel...

**M. VERNICOS** coupe la parole à **M. LEMOIGNO** : il n'a pas parlé de confidentialité. Il s'interroge simplement sur la diffusion de l'information. « *Pourquoi celle-ci n'a pas été adressée à tout le monde ?* ».

**M. LEMOIGNO** précise que la rencontre qui a eu lieu était une réunion de travail. L'objet était de réfléchir sur la manière dont allaient être organisées les commissions d'examen des dossiers pour les portails Curie et Monod.

**M. LEMOIGNO** trouvait très intéressant de discuter des dossiers qu'il faudrait examiner avec des personnes qui connaissaient bien ces futurs étudiants, c'est-à-dire, les enseignants intervenant en L1.

**M. VERNICOS** rappelle que les critères n'ont rien à voir avec les attendus.

**M. LEMOIGNO** acquiesce : cela n'est pas la même chose.

**M. LEMOIGNO** ajoute qu'à la question « *Est-ce qu'un classement est établi ?* » ; il répond « *Evidemment !* ».

**M. LEMOIGNO** rappelle que le Conseil a voté une capacité d'accueil. Si celle-ci est de 1200 étudiants au lieu de 1800 étudiants, cela veut dire que 400 ne seront pas retenus. Lesquels ne seront pas choisis ?

**M. LEMOIGNO** explique que le vote du Conseil de la Faculté des Science implique de faire un choix.

**M. VERNICOS** note en effet qu'un choix a été opéré par le Conseil d'UFR. Toutefois, il n'y a pas de retour de la part de l'Université et du Rectorat.

Pour **M. VERNICOS**, « *il aurait été bon que le Directeur de la Faculté des Sciences rencontre Madame le Recteur ...* ».

Avant de poursuivre, **M. VERNICOS** tient à signaler qu'il n'est pas en campagne, il ne compte pas revenir au prochain Conseil.

Pour **M. VERNICOS**, la Direction a raté le coche et la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires pour faire face à cet afflux d'étudiants. Il s'agissait d'un moyen de pression.

**M. VERNICOS** pense qu'il fallait, dès le départ, mettre une capacité d'accueil à zéro et dire que la composante sollicitait des moyens supplémentaires. Cela a été fait par d'autres universités qui ont obtenu ce qu'elles demandaient.

**M. HOFFMANN** s'interroge : « *Quels sont ces établissements et qu'ont-ils obtenu ?* » demande-t-il à **M. VERNICOS**.

**M. GUEVELLOU** souhaite intervenir.

**M. GUEVELLOU** précise qu'il n'y a pas de rétention d'information... « *Encore faut-il que la Direction dispose des informations précises à communiquer !* ».

**M. GUEVELLOU** rappelle que les mots ont un sens !

**M. GUEVELLOU** demande à **M. VERNICOS** ce qui l'autorise à dire que des moyens n'ont pas été demandés.

**M. VERNICOS** lui répond qu'il pose justement la question.

**M. GUEVELLOU** pense que ce point a déjà été évoqué.

**M. GUEVELLOU** demande à **M. VERNICOS** à qui il s'adresse ...

**M. VERNICOS** parle avec le Directeur de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** rappelle que les moyens ont été demandés.

**M. VERNICOS** a reproché - et cela est mentionné sur le précédent PV du Conseil - la manière « *illisible* » dont la demande a été faite. Il aurait fallu que celle-ci soit réalisée bien en amont car désormais, c'est trop tard !

**M. HOFFMANN** se remémore que **M. VERNICOS** a reproché à la Direction d'avoir adressé la demande sans consulter le Conseil en amont. Que cela avait été fait par anticipation et que la Direction faisait de la rétention d'information.

**M. HOFFMANN** demande à **M. VERNICOS** si ces propos sont vrais ou faux.

**M. GUEVELLOU** ne peut pas laisser passer les termes de **M. VERNICOS** !

**M. VERNICOS** le répète : l'ensemble de ses collègues n'ont pas d'informations.

**M. GUEVELLOU** lui répond qu'il faudrait que la Direction puisse en communiquer exactement ...

**M. GUEVELLOU** demande si le Directeur de l'UFR Sciences a la légitimité « *exclusive* » pour intervenir directement auprès des services académiques. Il y a un Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire qui interfère auprès du Rectorat d'académie.

**M. VERNICOS** pense que le Directeur a en charge la direction d'une composante d'enseignement. Aussi, il est raisonnable qu'il puisse discuter avec le Recteur, surtout s'il ne dispose pas d'information.

Pour **M. GUEVELLOU**, c'est la position de **M. VERNICOS**. Mais en tout état de cause, institutionnellement et fonctionnellement, ce n'est pas celle de la Direction de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Selon **M. VERNICOS**, il ne faut pas toujours rester bloqué sur l'institutionnel !

**M. GUEVELLOU** en sa qualité de Responsable Administratif de composante est légaliste !

**M. VERNICOS** l'entend bien.

Au surplus, **GUEVELLOU** est astreint à une obligation de loyauté à l'égard de l'institution.

**M. VERNICOS** précise qu'il a, en tant que fonctionnaire, le devoir de rendre un service au public, à savoir l'ensemble des étudiants !

**M. VERNICOS** explique que le Rectorat a demandé à ce que soit indiqué, lors d'une réunion organisée par le collège de son fils, que la Faculté des Sciences allait procéder à une sélection !

**M. VERNICOS** ne voit pas pourquoi le Directeur de la Faculté des Sciences n'aurait pas un droit de réponse et ne pourrait pas solliciter des explications.

**M. HOFFMANN** demande à **M. VERNICOS** depuis quand il est au courant de cela.

**M. VERNICOS** lui répond que la réunion a eu lieu avant les vacances d'hiver.

**M. HOFFMANN** questionne **M. VERNICOS** : pourquoi n'a-t-il pas informé la Faculté avant cette séance ?

**M. VERNICOS** considère que cette séance est le lieu pour faire remonter cette information.

**M. VERNICOS** s'est rendu à cette réunion en tant que parent d'élève, non en tant que fonctionnaire.

**M. HOFFMANN** note qu'en sa qualité d'enseignant-chercheur au sein de la Faculté des Sciences, il est important qu'il puisse avoir des échanges avec la Direction. Notamment lorsque le Rectorat donne de telles informations sur la composante.

**M. HOFFMANN** constate qu'il n'y a pas de circulation de l'information, indépendamment de la Direction.

**M. VERNICOS** précise que c'est la raison pour laquelle il a demandé si **M. HOFFMANN** avait discuté avec le Rectorat.

**M. JALLAS** demande la parole.

**M. HOFFMANN** la lui cède.

**M. JALLAS** remercie Monsieur Le Directeur et rappelle que le problème actuel est l'approbation des PV.

**M. JALLAS** est en accord avec les propos de **M. VERNICOS** précisant que les fonctionnaires doivent montrer l'exemple.

Il semble à **M. JALLAS** que l'assemblée pourrait finir ce point, car cela fait plus d'un quart d'heure que le Conseil débat sur quelque chose qui est totalement en dehors de l'approbation des PV.

**M. JALLAS** souhaite que l'assemblée puisse ensuite passer à la présentation du service des Relations Internationales car il doit partir au plus tard à 11h30.

**M. JALLAS** aimerait pouvoir assister à ce point qui lui semble extrêmement important et que le Conseil reste dans ce qui est prévu à l'ordre du jour.

Pour **M. JALLAS**, ce débat est certainement très intéressant mais, il n'a pas lieu d'être sur ce point.

**M. JALLAS** remercie l'auditoire de l'avoir écouté.

**M. HOFFMANN** remercie à son tour **M. JALLAS** et demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur ces deux procès-verbaux.

**Mme GALL-BORRUT** constate que sur le PV n°283, page 4, il est écrit : « **M. HOFFMANN** ajoute qu'une étude a été réalisée par **Mme DEGOLS**, Directrice adjointe en charge des licences et **M. LEMOIGNO**, Directeur adjoint à l'innovation et aux pratiques pédagogiques. Celle-ci est relative au nombre d'étudiants « recommençant » leur année qui se répartissent en 3/5ème et 2/5ème sur les portails Monod et Curie. ».

**Mme GALL-BORRUT** est gênée par le terme « recommençant ».

**M. HOFFMANN** indique que les 3/5ème et 2/5ème sont des redoublants, triplants, quadriplants, ... Et il y aura 1000 étudiants entrants.

**M. HOFFMANN** demande à **Mme GALL-BORRUT** si elle souhaite que cette phrase soit reformulée.

**Mme GALL-BORRUT** répond négativement.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** propose de procéder à la validation des procès-verbaux n° 283 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 10 janvier 2018 - et n° 284 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 7 février 2018.

**Votants : 22 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 3

Défavorable : 0

Favorable : 19

Les PV n° 283 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 10 janvier 2018 - et n° 284 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 7 février 2018 - recueillent un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée de ce vote et suggère de passer au point suivant.

### 3. PRESENTATION DU SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UFR SCIENCES

**M. HOFFMANN** invite **Mme FERNANDEZ** à le rejoindre.

**M. FERNANDEZ** salue l'assemblée et précise qu'elle ne dispose que de dix minutes pour réaliser la présentation du service des Relations Internationales de la composante.

**M. FERNANDEZ**, Responsable du service Relations internationales de la Faculté des Sciences de Montpellier, indique que le nouveau service a été mis en place à la rentrée 2016, sous l'égide du Responsable Administratif. La composante a ainsi affiché son souhait d'être tournée vers l'international.

**M. FERNANDEZ** présente le service des Relations Internationales - *Annexe 1* -.

**M. HOFFMANN** remercie **Mme FERNANDEZ** pour cette présentation ainsi que **Mme CARDENAS** et **Mme HAMMAR**, gestionnaires au sein de ce service et effectuant un travail considérable.

**M. HOFFMANN** remarque qu'un réseau « contourne » le service des Relations Internationales de la Faculté des Sciences et se rend directement à la Direction des Relations Internationales - DRI- de l'Université de Montpellier, faisant très peu redescendre les informations.

**M. HOFFMANN** insiste : « celui-ci n'est pas bon ! » Il a alerté en ce sens la DRI et **M. HENN**, Vice-président délégué aux Relations Internationales.

**M. HOFFMANN** précise que **Mme FERNANDEZ** doit faire en sorte que ce circuit soit clair. En effet, lorsque des conventions internationales sont mises en place, elles ne doivent pas être signées par **M. AUGÉ**, Président de l'Université puis par le Directeur de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** souhaite être informé avant la Présidence.

**M. HOFFMANN** reconnaît que **Mme FERNANDEZ** a une mission difficile car il s'agit de mauvaises pratiques qui sont mises en place. La sensibilisation des enseignants-chercheurs et des chercheurs est très importante.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. PECOUL**.

**M. PECOUL** s'interroge sur la stratégie en termes de mobilité entrante et sortante. S'agit-il de développer des échanges avec des partenaires existants ou d'en trouver de nouveaux comme l'extrême orient où il y aurait des ouvertures possibles ?

**M. HOFFMANN** lui répond qu'il faut intensifier et augmenter l'existant. Certains accords se mettent en place avec la Chine et l'Indonésie notamment pour les mathématiques, l'informatique et la mécanique.

**M. HOFFMANN** ajoute que de nouveaux réseaux sont institués.

**M. HOFFMANN** rappelle qu'il ne faut pas oublier Muse qui est un élément supplémentaire apportant des informations divergentes.

**M. HOFFMANN** le confirme : la Faculté des Sciences essaie de développer certains partenariats tout en faisant attention à ce que ceux-ci n'aient pas un coût important pour la composante. Ce dernier doit être équitable : pour cela, une analyse mérite d'être opérée.

**Mme FERNANDEZ** pense que les étudiants partent plutôt en stage en Chine et en Indonésie car il se pose le problème de la langue pour suivre les études.

La fille de **M. HOFFMANN** est partie à Madrid. Elle a été accueillie avec l'ensemble des étudiants Erasmus 15 jours avant par l'Université pour les préparer à leur année.

**M. HOFFMANN** n'est pas certain que l'Établissement dispose de ce même processus.

**M. HOFFMANN** est gêné par le fait que les étudiants arrivant à la Faculté des Sciences soient souvent perdus. Heureusement, le Service RI de la composante organise des journées d'accueil.

**Mme FERNANDEZ** concède que la Faculté n'est pas au « top » pour l'accueil.

**M. HOFFMANN** acquiesce. A ce titre, elle doit s'améliorer pour que ces étudiants puissent dire « *Cela valait le coup d'y aller !* » et non « *J'étais perdu au milieu des méandres de l'administration française et j'ai mis 6 mois à obtenir mon Learning agreement* ».

**Mme FERNANDEZ** précise que dans le cadre Erasmus, l'organisation est plus simple car les étudiants sont accueillis par les coordinateurs RI de chaque Département d'enseignement.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. JALLAS**.

**M. JALLAS** a plusieurs questions à poser.

**M. JALLAS** note que dans la stratégie de la composante, il y a des étudiants européens et des étudiants étrangers.

**M. JALLAS** s'interroge sur le prix de la scolarité pour ces derniers. Le prix est-il le même pour ces deux catégories distinctes ou existe-t-il un tarif spécifique ?

**M. JALLAS** remarque qu'un étudiant coûte, en moyenne, 15 000 euros à l'Université. Est-ce que le prix de la scolarité payé par ces étudiants couvre cette somme ?

**M. JALLAS** précise que les étudiants français se rendant à l'étranger et n'étant pas dans le cadre d'Erasmus payent des frais d'inscription.

**M. JALLAS** demande ensuite si la Faculté dispose d'une stratégie en la matière. Dans certaines écoles, les étudiants étrangers constituent une source de revenus non négligeable et pouvant correspondre à plus de 70 000 euros par an.

**M. JALLAS** rappelle que **Mme FERNANDEZ** a évoqué, lors de sa présentation, l'explosion des candidatures. Il demande si des frais sont prélevés dès la candidature.

**Mme FERNANDEZ** explique qu'il y a eu 13 500 candidatures pour Campus France.

**M. JALLAS** s'interroge : « *Comment sont pris en charge ces coûts ?* ».

Enfin, **M. JALLAS** demande si la Faculté des Sciences travaille avec Agropolis international, sachant que l'Université de Montpellier est l'un des membres fondateurs de cette structure. Il est lui-même membre du Conseil d'Administration.

**M. JALLAS** précise que l'objectif d'Agropolis International est de promouvoir à l'échelle internationale l'ensemble de ses offres de formation.

Sur le premier point, **M. HOFFMANN** répond que tout ce qui concerne les traitements de dossier et inscriptions coutent davantage à la composante que cela ne lui rapporte : l'étudiant étranger est considéré comme un étudiant lambda.

**Mme FERNANDEZ** souligne que l'on parle « *d'étudiants en programme* ». Lorsqu'il agit à titre individuel, ce dernier paye son inscription comme un français.

**Mme FERNANDEZ** ajoute qu'un « *étudiant en programme* » ne la règle pas car il s'agit d'un échange.

**Mme FERNANDEZ** indique qu'un étudiant Erasmus ne paye que 5,10€, correspondant à la part de la médecine préventive.

**Mme FERNANDEZ** note que le tarif dépend des programmes.

**Mme FERNANDEZ** explique ainsi que pour un double diplôme comme le parcours GEBIOT du master B2E ; il existe autant de conventions que de possibilités. La première année, l'étudiant paye à son université, la seconde, il règle le partenaire.

**M. ALI** corrige les propos de **Mme FERNANDEZ** : la première année est réalisée à Sherbrooke, la 2<sup>d</sup> à la Faculté des Sciences. Les frais de scolarité sont quant à eux perçus par l'université d'origine.

**Mme FERNANDEZ** observe que la politique de la composante est de faire en sorte que les frais d'inscription soient réglés dans l'Université d'origine pour ne pas pénaliser nos étudiants lorsqu'ils se rendent à l'étranger.

**M. JALLAS** s'interroge : « *Combien paye un étudiant hors programme ?* ».

**Mme FERNANDEZ** répond que la décision d'inscription incombe à l'Université, non à l'étudiant qui ne fait que candidater.

**M. JALLAS** constate que le processus est identique aux États Unis : l'étudiant ne paye les frais d'inscription que si son dossier est retenu.

**Mme FERNANDEZ** répond qu'il payera ses frais d'inscription comme un étudiant français.

**M. HOFFMANN** acquiesce. Toutefois, il peut y avoir des différences en cas de convention existante.

**M. HOFFMANN** explique que des conventions sont établies entre la Faculté des Sciences et d'autres universités. La composante fait en sorte que l'inscription soit réalisée dans l'établissement d'origine dans le cas où celle-ci est plus onéreuse dans l'université étrangère. Cela permet aux étudiants de ne pas avoir à régler de frais exorbitants.

**M. HOFFMANN** donne l'exemple de la convention réalisée avec l'École des Mines d'Alès.

**M. HOFFMANN** précise que nos étudiants suivant une formation au sein de cette école d'ingénieurs - dont les tarifs sont élevés - sont inscrits à la Faculté des Sciences mais obtiendront, grâce à la convention, un diplôme labellisé EMA tout en étant inscrits à la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HOFFMANN** ajoute que les étudiants de la Faculté des Sciences et de l'EMA seront respectivement inscrits au sein de leur établissement d'origine.

Pour **M. HOFFMANN**, tout dépend de la convention mise en place, que celle-ci soit établie avec des écoles d'ingénieurs françaises ou des universités étrangères.

**M. HOFFMANN** insiste : lors de l'établissement de la convention, la Faculté essaie de préserver ses étudiants pour que ces derniers ne soient pas pénalisés et disposent d'un maximum de possibilités tout en ayant un minimum de frais à leur charge.

**M. HOFFMANN** signale que la Faculté des Sciences souhaite davantage aider ses étudiants que gagner de l'argent.

Selon **M. HOFFMANN**, il y a des choses que ne peut pas faire la composante et il est hors de question que celle-ci soit dans l'illégalité.

**M. JALLAS** rappelle ses deux questions. Il comprend très bien celle relative aux conventions, dont l'objectif est d'aider les étudiants français. Cependant, si un étudiant n'entre pas dans le cadre d'une convention, qu'est-ce qui justifie que l'Université ne fasse pas payer au minimum le coût de la formation ?

**M. HOFFMANN** lui répond que cela est la loi.

**Mme FERNANDEZ** acquiesce : les dispositions du code de l'éducation doivent être respectées.

**M. JALLAS** remercie **M. HOFFMANN** et **Mme FERNANDEZ** pour ces précisions.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. LUTFALLA**.

**Mme FERNANDEZ** n'a pas répondu à l'ensemble des questions posées par **M. JALLAS**.

**Mme FERNANDEZ** confirme que la stratégie de la Faculté des Sciences est de développer la mobilité sortante.

**Mme FERNANDEZ** assure que l'explosion des candidatures a un coût. Mais les étudiants candidatant par Campus France payent directement cet organisme. Les tarifs sont différents selon les pays. Campus France absorbe les coûts, pas la Faculté des Sciences.

**Mme FERNANDEZ** explique que la composante ne peut pas continuer ainsi : les commissions pédagogiques sont saturées, il n'y a plus de sélection par la négative. Il n'est plus possible de travailler de manière qualitative.

**Mme FERNANDEZ** signale que la composante réfléchit à l'amélioration des candidatures notamment par l'institution de prérequis. Cela évitera les dossiers non qualitatifs réalisés par des étudiants souhaitant seulement partir de chez eux.

Concernant Agropolis International, **Mme FERNANDEZ** précise que la Faculté ne collabore pas avec cet organisme.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. LUTFALLA**.

**M. LUTFALLA** souhaite revenir sur les plus de 13 000 mobilités entrantes et demande combien ont été acceptées en L1.

**Mme FERNANDEZ** répond que ce chiffre a été de 90 au titre de la rentrée 2017-2018.

**Mme FERNANDEZ** constate que les étudiants de la L1 issus de Campus France redoublent moins que les étudiants français. Leur taux de réussite est meilleur.

**M. HOFFMANN** ajoute que ces derniers ont très souvent un niveau supérieur à celui des étudiants issus d'un bac S français.

**Mme FERNANDEZ** indique qu'il y a une sélection. Seuls les meilleurs sont pris.

**M. LUTFALLA** s'interroge : « *Ce nombre correspond-il à un choix de la Faculté des Sciences ?* ».

**Mme FERNANDEZ** lui répond que ce sont les enseignants qui décident.

**M. LUTFALLA** craint qu'il n'y ait des tensions dans la mesure où l'Université n'acceptera pas tous les étudiants français tel que cela était le cas auparavant.

Pour **M. LUTFALLA**, une réflexion devra être très certainement menée pour qu'il n'y ait pas d'opposition entre ces deux catégories d'étudiants.

**M. LUTFALLA** est là car son grand-père a réalisé ses études supérieures en France. Toutefois, il ne faudrait pas qu'une opposition se crée aujourd'hui.

**M. HOFFMANN** rappelle la présentation de **M. LEMOIGNO** concernant les statistiques ayant eu lieu lors du précédent Conseil.

Pour **M. HOFFMANN**, il est important de savoir qui est capable de réussir, peu importe la nationalité de l'étudiant.

Selon **M. HOFFMANN**, si l'on sélectionne un étudiant ayant peu de chances de réussir, on le met en échec. Peut-être vaut-il mieux lui dire de ne pas suivre cette formation.

Pour **M. HOFFMANN**, le système français était basé, depuis des années, sur l'échec.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. MANCHERON**.

**M. MANCHERON** pense qu'il faudrait communiquer auprès des responsables de la commission Campus France,

**M. MANCHERON** a lui-même étudié les dossiers Campus France : il ne s'est jamais posé la question du coût d'un étudiant étranger. La sélection qu'il opérât était donc basée sur la qualité, non l'aspect social. Le principal était d'avoir de bons étudiants et d'enrichir leur culture ainsi que leur niveau.

**M. MANCHERON** sait que dans certaines formations, les candidatures de Campus France sont un moyen de doubler les effectifs pour conférer une légitimité au cursus auprès de la composante.

Selon **M. MANCHERON**, il est important de sensibiliser les responsables de parcours. Doper l'effectif pour disposer d'une formation comprenant entre 20 à 30 personnes (au lieu de 10 à 15) en donnant des cours auprès des étudiants étrangers qui ne réussissent pas forcément, connaissant la barrière de la langue, des difficultés financières et dont les visas arrivent très souvent en octobre, novembre voire décembre peut avoir un impact sur le plan collectif.

**M. MANCHERON** ajoute que ce point n'a pas été évoqué lors des réunions sur les sélections de Campus France.

**Mme FERNANDEZ** précise qu'un gros travail sur les prérequis a été réalisé cette année. En outre, au niveau de la langue, il a été demandé un niveau B2.

**Mme FERNANDEZ** croit qu'il devrait y avoir un peu moins de candidatures car la sélection s'opère au niveau des ambassades.

**M. HOFFMANN** indique que les propos de **M. MANCHERON** n'engagent que lui.

**M. MANCHERON** le confirme.

Toutefois, **M. HOFFMANN** trouve important de sensibiliser les collègues. Les responsables des parcours de masters font en sorte que leurs étudiants aient un emploi à la fin de leurs études. S'il y avait des risques, ils ne les prendraient pas.

**M. MANCHERON** le répète : il ne croit pas que tous les responsables de parcours et de formations soient complètement intègres en ce qui concerne les recrutements. Ils préfèrent remplir leurs objectifs en termes d'effectifs pour que leurs formations soient pérennisées.

**M. MANCHERON** insiste : cela est un fait, il est important de le souligner.

**M. HOFFMANN** rappelle que tous les propos sont retranscrits sur le procès-verbal : celui-ci est ensuite mis à disposition de la communauté sur le site de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **Mme FICHARD-CARROLL**.

**Mme FICHARD-CARROLL** souhaite évoquer des éléments sociaux. Les étudiants étrangers, notamment issus de certains pays, sont ceux qui rencontrent les difficultés sociales les plus importantes. Leurs cas sont souvent étudiés au sein des commissions sociales du Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

**Mme FICHARD-CARROLL** note que par l'intermédiaire du FSDIE et des commissions d'aides spécifiques allocations ponctuelles (ASAP) du CROUS, on essaie de les aider. Mais cette problématique doit être prise en compte.

**Mme FICHARD-CARROLL** précise que l'Établissement peut secourir ces étudiants jusqu'à un certain niveau.

**Mme FERNANDEZ** reconnaît que les autorités consulaires sont plus dures cette année. De ce fait, beaucoup d'étudiants ont eu leur visa refusé pour défaut de logement et de ressources, expliquant leur arrivée tardive.

**M. HOFFMANN** remercie **Mme FERNANDEZ** pour sa présentation et propose de passer au point suivant.

#### 4. VOTE DE CONVENTIONS

**M. HOFFMANN** indique que le Conseil doit donner un avis sur cinq conventions.

##### c. **Convention de mécénat avec l'entreprise S. A. TOTAL**

**M. HOFFMANN** informe que l'entreprise S. A. TOTAL verse un don de 7 500€ au titre de l'année 2018, comme en 2017, au profit des actions pédagogiques initiées au sein du Master Géosciences, spécialité Géologie de l'Exploration et des Réservoirs.

**M. HOFFMANN** ajoute que celles-ci sont portées par le Département des Sciences de la Terre et de l'Eau - DESTTEEM - de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HOFFMANN** précise que la convention est proposée au vote un peu plus tôt cette année par rapport à d'habitude : l'adoption de ce texte se faisait auparavant en septembre. Pouvoir le voter en mars permettra de faciliter les opérations financières.

**M. VERNICOS** se rappelle que le Conseil avait évoqué, il y a peu, la sous dotation dans les masters ainsi que les problèmes d'éthique pouvant en découler.

**M. HOFFMANN** rappelle que ce mécénat existe depuis deux ans.

**M. VERNICOS** souhaite à nouveau préciser cela.

**M. BOUBY** note qu'il est écrit que l'entreprise ne compte pas obtenir de retour avec cet investissement, « *ce qui est totalement faux.* ».

Pour **M. BOUBY**, si l'entreprise prête de l'argent c'est pour transmettre leurs valeurs.

**M. HOFFMANN** souligne que cela est fait à moindre coût : 7500€ est une petite somme.

**M. BOUBY** acquiesce.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la convention de mécénat entre l'entreprise SA TOTAL et l'Université de Montpellier.

**Votants : 24 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 4

Défavorable : 6

Favorable : **14**

La convention susmentionnée recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** va désormais présenter trois conventions de partenariat.

##### d. **Convention de partenariat avec l'Association Club Emploi Cadres**

**M. HOFFMANN** explique que cette convention conclut les conditions et modalités d'intervention des membres du Club Emploi Cadres dans le cadre du Projet Professionnel de l'Étudiant (PPE).

**M. GUEVELLOU** signale qu'il s'agit d'un renouvellement de convention.

**M. HOFFMANN** indique que cette convention concerne l'année universitaire 2017/2018.

**M. HOFFMANN** ajoute que 1700€ seront versés à l'association dont **M. PECOUL** est membre.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de voter la convention de partenariat entre l'Association Club Emploi Cadres et l'Université de Montpellier.

**Votants : 24 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 24**

La convention susmentionnée recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

#### **e. Convention de partenariat avec le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte**

**M. HOFFMANN** explique qu'il s'agit du renouvellement de la coopération avec le CUFR Mayotte

**M. HOFFMANN** ajoute que cette convention reprend l'essentiel des éléments mentionnés au sein du texte d'origine. Deux nouveautés ont été ajoutées toutefois :

-**M. Jehan-Hervé LIGNOT**, Professeur des Universités, a été désigné comme correspondant responsable de la convention pour l'Université de Montpellier ;

- les dispositions concernant la dispense d'heures complémentaires ont été précisées en Titre 5 - Article 7 de la convention.

Pour **M. BOUBY**, sachant les événements actuels à Mayotte, soutenir cette île est la moindre des choses que puisse faire la Faculté des Sciences. Le territoire est complètement abandonné par le gouvernement : heureusement que la Faculté investit !

**M. BOUBY** souligne les difficultés rencontrées par les collègues actuellement sur place.

**M. BOUBY** insiste : « *il s'agit d'une très bonne convention et remercie la composante pour cela !* »

**M. VINDOLET** a échangé avec un collègue qui s'est rendu sur les lieux : celui-ci lui a fait part d'un cruel manque de moyens pour que les travaux pratiques se déroulent dans de bonnes conditions.

**M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la convention de partenariat entre le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte et l'Université de Montpellier.

**Votants : 24 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 24**

La convention susmentionnée recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

#### **f. Convention de renouvellement du groupement d'intérêt scientifique « ADIREM »**

**M. HOFFMANN** indique qu'il s'agit d'un renouvellement à l'identique de la précédente convention, portée par le Département DESCIRE.

**M. HOFFMANN** précise que par le biais de cette convention, l'Université de Montpellier maintient son implication dans le GIS IREM pour une durée de quatre ans.

**M. HOFFMANN** observe que ce réseau facilite les relations avec les autres IREM de France ainsi que les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. HOFFMANN** informe qu'il est versé une cotisation annuelle de 250€.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote de la convention de renouvellement du groupement d'intérêt scientifique « ADIREM » entre l'Université Paris Diderot et l'Université de Montpellier.

**Votants : 24 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 24**

La convention susmentionnée recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

**M. BOUBY** regrette que cette convention n'existe pas dans d'autres disciplines.

**M. HOFFMANN** acquiesce. Il ajoute que l'IREM deviendrait peut-être une IRES, ce qui serait une bonne chose. Cela est le cas à Toulouse.

#### g. Convention de mise à disposition de locaux avec l'École Eugène Pottier - Jean Sibelius de Montpellier

**M. HOFFMANN** précise que cette convention est conclue avec l'École primaire Eugène Pottier; à qui l'on concède l'utilisation, à titre gracieux, de l'amphithéâtre 5.06 les 2 et 3 juillet prochains pour un spectacle de chorale.

Pour **M. BOUBY**, le Conseil ne peut que soutenir les écoles de la Région.

**M. GUEVELLOU** explique que le prêt a ainsi été consenti - en priorité - à titre gracieux.

**M. BOUBY** se demande s'il ne risque pas d'y avoir un retour de l'Université de Montpellier mentionnant qu'il faut «valoriser ce que l'on a».

**M. BOUBY** félicite la Faculté des Sciences pour cette convention !

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la convention de mise à disposition de locaux entre l'École Eugène Pottier - Jean Sibelius et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences.

**Votants : 24 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 24**

La convention susmentionnée recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée pour la validation de ces cinq conventions.

#### 5. VOTE DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018-2019 DE L'UFR SCIENCES

**M. HOFFMANN** rappelle qu'il avait présenté le calendrier universitaire 2018-2019 de la Faculté des Sciences lors du précédent Conseil.

**M. HOFFMANN** ajoute que les documents sont identiques. Seules les journées du Festisciences - 22 novembre 2018 - et de la journée des entreprises (18 octobre 2018) ont été ajoutées.

Concernant la Journée Entreprises, **M. HOFFMANN** signale qu'il s'agit d'une volonté conjointe des Directeurs de l'IAE, de Polytech Montpellier et de la Faculté des sciences de Montpellier. Leur but est de pouvoir donner une identité au campus en organisant des journées pour fédérer les étudiants du campus Triolet.

Pour **M. HOFFMANN**, l'identité des étudiants du campus Triolet doit être plus prononcée.

**M. HOFFMANN** précise que la journée Entreprises est organisée avec les Départements d'enseignement. Certains d'entre eux avaient déjà initié cette manifestation à leur niveau. L'objectif est de pouvoir mettre en place une grande journée sur le Campus, comme cela se fait sur Richter.

**M. HOFFMANN** indique que le calendrier 2018-2019 est scindé en deux parties : une partie Licence, une autre Master. Cela confère une plus grande clarté de lecture au niveau du calendrier.

Pour **Mme BERARD**, il est regrettable que les deux calendriers ne soient pas regroupés.

**M. HOFFMANN** dispose de deux sons de cloches : certains préfèrent disposer d'un seul calendrier pour les deux niveaux, d'autres souhaitent deux calendriers dissociés.

**M. HOFFMANN** ajoute qu'il y aura 3 calendriers : licence, master et licence-master.

**M. BOUBY** trouve cette solution optimale.

**Mme ROLLAND** précise que la volonté était d'afficher un calendrier master à proprement parlé, surtout sur les cadres verts du mois de mai où, à la demande des responsables de masters, la session 2 des semestres pairs a été décalée vis-à-vis des licences.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote du calendrier universitaire 2018-2019 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**Votants : 24 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : **24**

Le calendrier universitaire 2018-2019 de la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

## 6. VIE DU CAMPUS

**M. HOFFMANN** invite **Mme BOYER** à présenter un point sur les événements à venir.

### a. **Sud de Science**

**M. HOFFMANN** informe les membres du conseil que le festival de culture scientifique se déroulera à Montpellier et sa métropole du 19 au 24 novembre 2018. La présentation de cet événement a été mise à disposition sur l'ENT du Conseil.

**Mme BOYER** ajoute qu'un festival sur les films scientifiques est à venir. Le projet est abouti mais il reste des éléments à revoir. Le service communication fera une présentation lors d'une prochaine séance.

**M. HOFFMANN** le confirme : **M. LE GUENNEC**, porteur de ce projet ainsi que le service Communication feront une présentation ultérieurement.

### b. **Faites de la Science-CGénial**

**Mme BOYER** rappelle que la Faculté des Sciences reprend cette année la main sur le forum académique « Faites de la Sciences » et « CGénial » qui a fait une petite tournée par les IUT.

**Mme BOYER** signale que la Faculté avait organisé à deux reprises les finales nationales Faites de la Sciences-CGénial.

**Mme BOYER** indique que la composante recevra cette année 70 collégiens et lycéens qui s'affronteront pendant une journée sur le campus.

**Mme BOYER** présente la manifestation - **Annexe 2** -.

**Mme BOYER** souligne que toutes les informations relatives à cet évènement sont disponibles sur le site internet de Faites de la Science.

**Mme BOYER** précise que le budget alloué est de 5 500 euros - sachant que les autres années, celui-ci était compris entre 5 et 8 000 euros et qu'aucune subvention ne sera demandée à la composante.

**Mme BOYER** invite les membres du Conseil désirant faire partie du jury à se rapprocher du service communication de la Faculté.

**M. HOFFMANN** rappelle qu'il n'y aura pas de vote de convention pour cette manifestation.

**M. GUEVELLOU** confirme qu'il n'est pas possible de verser une subvention pour une manifestation n'étant pas portée et organisée par une association « rattachée » à la Faculté des Sciences de Montpellier. Toutefois, il demande au Conseil de procéder au vote du budget de cet évènement.

Pour **M. GUEVELLOU**, il est indispensable que l'assemblée puisse valider ce budget pour anticiper les opérations financières qui en découleront dans le cadre du Budget Rectificatif 2018.

**M. HOFFMANN** soumet au vote le budget relatif à la manifestation Faites de la Science.

**Votants : 24 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : **24**

Le budget relatif à la manifestation Faites de la Science recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** et **Mme BOYER** remercient l'assemblée pour cette unanimité.

**M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

## 7. POINT SUR LES TICE ET NUMERIQUE

**M. HOFFMANN** invite **M. ROLLAND** à présenter les différents projets proposés sur les TICE et le Numérique.

**M. ROLLAND**, chargé de mission TICE et numérique à la Faculté des Sciences, se présente à l'assemblée.

**M. ROLLAND** est sous la direction de **M. LEMOIGNO**.

**M. ROLLAND** fait un point sur les projets qu'il a mis en place depuis sa nomination. - **Annexe 3** -.



### Comité TICE de la FdS

- ✓ Franck Jourdan (Méca);
- ✓ Anne Elisabeth Baert (Informatique);
- ✓ Jean Podlecki (EEA);
- ✓ Mélanie Debais-Thibaud (BE);
- ✓ Viviane Durand-Guerrier (Math);
- ✓ Gaëlle Gassin (Chimie);
- ✓ Norbert Kern (Physique);
- ✓ Nicolas Saby (DESCIRE);
- ✓ Matthieu Ferry (STE);
- ✓ Caroline Addis & Stéphan Gasca (DDL);
- ✓ Sophie Laffray & Laurence Marques (Bio-MV).

*Heures référentiel 5 h EDT*

**M. ROLLAND** a mis à jour la liste des membres du Comité TICE de l'UFR Sciences et ajoute qu'il a été alloué 5 heures ETD sur le référentiel pour les correspondants TICE des Départements.

Concernant le bilan de l'appel à projets pour l'année universitaire 2017-2018, **M. ROLLAND** rappelle que celui-ci était très orienté sur les UE à gros effectif de L1. Cela se met en place pour la préparation au soutien du Plan Étudiant.

**M. ROLLAND** présente les différents porteurs de projets, les UE de L1 concernées ainsi que les heures allouées pour ces différents projets.



## Appel à projets FdS 2017-2018

« Orienté L1 sur des UE à gros effectifs »

HLPH102	L. Cipelletti	Physique	21 h EDT
HLBI101	P. Cucchi	BE	19 h EDT
HLPH103	L. Doyennette	Physique	16 h EDT
HLSE101 Calculus	G. Gassin	Chimie	10 h EDT
HLCH101-102-201-202	O. Giani	Chimie	20 h EDT
HLBI101	I. Marques	Bio-MV	30 h EDT
HLIN101-202-204	M. Meynard	INFO	32 h EDT
HLBI202	S. Trapani	Bio-MV	15 h EDT

**M. ROLLAND** souligne qu'au niveau du calculus, il va essayer, en lien avec les équipes pédagogiques, de mutualiser tous les efforts réalisés au niveau TICE pour disposer de quelque chose de plus général et cohérent.

**M. ROLLAND** signale ensuite la mise en place d'un domaine GED Génium au niveau de la Faculté des Sciences.



## Domaine GED « GÉNUM »

Mise en Place d'un Domaine GED « GÉNUM » pour la Fds.  
(GED= Gestion Électronique des Documents)

Basé sur la plateforme Nuxeo (solution de GED open source)

Espace de travail partagé collaboratif :

- Conseil;
- CoDir;
- ComPil;
- Départements d'enseignement;
- Groupes de travail;
- ...



**M. ROLLAND** explique qu'un domaine GED permet la gestion électronique des documents. Il s'agit d'un « moodle professionnel » avec la possibilité de suivre les différentes versions de documents.

**M. ROLLAND** ajoute que tout cela est basé sur la plateforme Nuxeo, qui est une solution de GED open source, choisi par l'Établissement. Les étapes actuelles consistent à mettre progressivement en place tous les organes décisionnels de la composante - le CoDir, le Conseil de Faculté, le Compil, les groupes de travail, Départements d'enseignement...-

**M. ROLLAND** informe que les Départements peuvent également disposer d'un espace Génium personnalisé, externe à l'organisation de la Faculté des Sciences.

**M. ROLLAND** pense que cette plateforme sera très utile aux groupes de travail dans le cadre de la préparation de la prochaine accréditation. Cela permettra de travailler sur les maquettes de manière collaborative et beaucoup plus efficace car il sera possible de suivre les différentes versions.

**M. HOFFMANN** espère que cet outil permettra d'instaurer un lien plus fort entre les Départements et les services centraux de la composante de manière à ce que les documents soient partagés en temps réel et non plus à travers une série de parapheurs ou de documents inclus dans des mails et nuisant au fonctionnement de l'UFR.

**M. HOFFMANN** précise qu'un test est actuellement réalisé au niveau du Conseil de Direction. Il espère ensuite mettre rapidement en place ce lien avec les différents secrétariats et services centraux de la composante.

**M. ROLLAND** indique que cette mise en œuvre s'opère en lien avec les services centraux de la Faculté des Sciences. **Mme GAUCERAND** assurera la relation avec les secrétariats. **Mme GOFFINET** et **Mme LEVEQUE** accompagneront **M. ROLLAND** pour le paramétrage.

**M. ROLLAND** note que celui-ci est lourd. Tout se fait donc petit à petit pour avoir un outil efficace et sur lequel ne pas revenir.

**M. ROLLAND** présente une autre de ses missions : la reprise de la collaboration avec Unisciel.



### Collaboration UNISCIEL

- Relance des contacts avec UNISCIEL
- Mise en place d'un lien LTI sur le Moodle de l'UM
  - « Learning Tools Interoperability »
  - Disponibilité des ressources UNISCIEL sur Moodle
- Mise en place d'un appel à projet permanent
  - Soutien au Plan Étudiant :
    - Volet orientation;
    - Tests de positionnement avec remédiation;
    - Tutorat sur objectif spécifique;
    - ...



**M. ROLLAND** rappelle que l'ancienne chargée de mission TICE était **Mme BOBILLOT**.

**M. ROLLAND** a repris contact avec Unisciel. Cela a débuté par la mise en place d'un lien TI qui permet de faire travailler ensemble des plateformes pédagogiques. Toutes les ressources Unisciel sont actuellement disponibles via ce lien se trouvant sur Moodle.

**M. ROLLAND** est en train de mettre en place un appel à projet permanent pour le soutien au Plan Étudiant qui permettra d'utiliser toutes les ressources pédagogiques que maîtrise Unisciel et de les partager avec d'autres établissements, en particulier sur les volets orientation, tests de positionnement, la remédiation, les tutorats sur objectifs spécifiques...

**M. ROLLAND** expose sa dernière mission, consistant à réaliser un point sur les appels à projets hors composante actuellement en cours.



### Appels à projets UM et MUSE

- Appel à projets UM 2018-2019 : Numérique au service de la formation (16 mars).
- Appel à projets MUSE 2018 (21 avril) :
  - « Accompagner à la transformation pédagogique des formations dans le cadre du développement des futurs Masters d'Excellence MUSE »

#### Quatre types d'actions :

1. Projets pédagogiques innovants (environ 30%),
2. Développement de ressources numériques et pédagogiques (environ 15%),
3. Création ou développement de laboratoires d'innovation pédagogique (environ 40%),
4. Formation linguistique dans le cadre de l'internationalisation des formations (environ 15%),

**M. ROLLAND** explique qu'il y a actuellement des appels à projets établissement, dont Numérique au service de la formation qui se clôture le 16 mars prochain. Un seul projet lui a été transmis pour la Faculté des Sciences.

**M. ROLLAND** invite les membres de l'assemblée à communiquer sur celui-ci.

Pour **M. ROLLAND**, il serait aussi très intéressant de communiquer sur l'appel à projet Muse 2018 dont il présente les 4 types d'actions.

**M. ROLLAND** précise que la deadline de ce projet est le 21 avril prochain.

Concernant la phrase « *Accompagner à la transformation pédagogique des formations dans le cadre du développement des futurs Masters d'Excellence MUSE* », **M. ROLLAND** souligne qu'il n'y a rien pour la licence.

**M. ROLLAND** alerte sur les périmètres : les projets pour les licences devront être réalisés en adéquation avec les futurs masters d'excellence.

**M. ROLLAND** a terminé le bilan de son année en tant que chargé de mission TICE et Numérique : il cède la parole au Conseil.

**M. HOFFMANN** constate que **M. ROLLAND** a fait part du Plan Étudiant dans sa présentation : il s'agit de perspectives que la composante essaie d'avoir, non d'une initiative prise avec Unisciel sans concertation avec le Conseil.

**M. HOFFMANN** souhaite préciser cette information : des personnes auraient pu mal l'interpréter.

**M. HOFFMANN** insiste : il s'agit uniquement d'éviter la désinformation.

**M. ROLLAND** ajoute que cela date du mardi 27 février dernier.

**M. HOFFMANN** informe qu'une vidéoconférence a eu lieu avec Unisciel pour voir ce que cet organisme pouvait proposer à la composante pour soutenir son action pédagogique.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **Mme BERARD**.

**Mme BERARD** demande si des dates butoirs ont été fixées pour le déploiement de Genum. Cet outil sera-t-il disponible avant l'été ?

**M. ROLLAND** lui répond que celui-ci est déjà déployé en test, notamment au sein du Département Informatique.

**M. ROLLAND** a prévu deux parties :

- une partie Département pour les Départements,
- une partie Département/FdS qui correspond aux relations entre l'administration et le politique de la Faculté des Sciences.

Pour **M. ROLLAND**, Genum est un outil complexe. Il va donc assujettir l'accession aux droits des domaines alloués aux Départements à la formation d'une personne du Département : soit le Directeur soit un correspondant.

**M. ROLLAND** précise que les Directeurs ont été prévenus lors du CoDir la semaine précédente.

**M. MANCHERON** s'interroge : « *Qu'est-ce qu'un « laboratoire d'innovation pédagogique ?* ».

**M. ROLLAND** ne peut répondre à cette question.

**M. ALI** pense qu'il faut poser la question à **M. RESPAUT** : celui-ci sera responsable de ce laboratoire.

**M. ALI** indique que **M. RESPAUT** lui a donné quelques éléments.

**M. ALI** explique que des universités, notamment Strasbourg et Grenoble ont développé ce type de laboratoires spécialisés en innovation pédagogique et venant en appui aux enseignants-chercheurs pour transformer, enrichir et faire évoluer leur pédagogie. L'idée est de pouvoir développer, transformer et enrichir l'enseignement, en parallèle du corps pédagogique.

Pour **M. ALI**, cela permet de disposer d'un lieu où l'on réfléchit sur l'enseignement.

**Mme GALL-BORRUT** ne comprend pas ce que cela fait dans un appel à projet : « *Une composante va proposer son projet pour disposer d'un service ?* ».

Pour **Mme GALL-BORRUT** c'est à l'Université de mettre en place un service commun.

**M. ALI** pense que cela fait écho à la structure qui se met en place.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. LEMOIGNO**.

**M. LEMOIGNO** indique que le doublement de la pédagogie est aussi inclus dans le projet NCU de l'Université de Montpellier, ne lui semblant pas très adapté et consistant à transformer les enseignants-chercheurs de la Faculté en conseillers pédagogiques.

Pour **M. LEMOIGNO** c'est une grave erreur : conseiller est un métier qui ne s'improvise pas. Les enseignants-chercheurs n'y sont pas formés. Alors comment pourront-ils former les autres ?

En ce qui concerne ces appels à projets, **M. ROLLAND** informe l'assemblée que la documentation complète est disponible sur la page de garde de l'application Moodle. Toutefois, il communiquera les liens et documents à l'auditoire.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. MANCHERON**.

**M. MANCHERON** trouve que la composante devrait se positionner clairement sur la politique des appels à projets. Cela ressemble à un phénomène de mode.

Pour **M. MANCHERON**, c'est une aberration qui tue la Recherche.

A titre personnel, **M. MANCHERON** y est farouchement opposé. Le jeu doit en valoir la chandelle. Les projets proposés ne sont pas significatifs et ne valent ni l'énergie ni l'investissement qu'ils demandent. Le Conseil doit en discuter de manière collective.

**M. MANCHERON** s'interroge : « *Le Conseil estime-t-il qu'il faille répondre à ce type d'appel à projet ?* ». Auquel cas, Même s'il y est opposé personnellement, il y participera et mettra de l'énergie. Le Conseil peut estimer qu'il est contre ce système proposé, et ce, même s'il a besoin d'argent ou qu'il est force de propositions.

**M. MANCHERON** rappelle que ce système n'est pas imposé mais proposé. Le Conseil peut donc s'opposer au principe de réponse de l'appel à projet.

**M. HOFFMANN** n'approuve pas la conclusion de **M. MANCHERON**.

**M. HOFFMANN** explique que la Faculté a de nouveaux éléments mis en place et de nouveaux dispositifs pédagogiques avec des moyens extrêmement limités à l'heure actuelle.

Si la composante veut réaliser quelque chose de nouveau en matière pédagogique pour les 1ères années, **M. HOFFMANN** juge regrettable de ne pas essayer d'aller chercher ces moyens supplémentaires pour les mettre en place, au mois à titre expérimental, sur les UE à petits effectifs.

Pour **M. HOFFMANN**, il serait dommage de passer à côté de l'implantation d'un petit noyau, pouvant être, par la suite, le germe d'un ensemble d'évolutions.

**M. HOFFMANN** rappelle que la Faculté des Sciences n'a pas les moyens de proposer ces éléments. Aussi, il soutient les initiatives qui pourraient renforcer et modifier les pédagogies.

**M. HOFFMANN** ne dit pas que les appels à projets sont le bon moyen mais c'est celui qu'il faut adopter actuellement si la Faculté veut faire évoluer sa pédagogie.

**M. HOFFMANN** retient que **M. MANCHERON** a, à titre personnel, des idées qu'il convient de soutenir. Les personnes ont le droit de se tromper mais s'il n'y a pas de tests, on ne sait pas si l'on se trompe ou non.

Concernant les NCU, **M. HOFFMANN** souhaite que des choses commencent à se mettre en place, même si la Faculté ne dispose pas des moyens à la hauteur de ses ambitions.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. LEMOIGNO**.

Pour **M. LEMOIGNO** la Faculté doit participer à ces appels à projets pour une autre raison, et ce, même s'il n'est pas en accord avec ce système : à l'Université de Montpellier, la pédagogie est immédiatement accolée au numérique.

**M. LEMOIGNO** sait que le fait d'avoir un Directeur adjoint à l'Innovation et aux Pratiques Pédagogiques n'est pas neutre car le terme « *numérique* » n'apparaît pas. Le Conseil doit faire entendre sa voix : la pédagogie ne se résume pas au numérique.

**M. LEMOIGNO** ajoute que la pédagogie l'inclut- avec des outils comme Unisciel- mais il y a autre chose derrière.

**M. LEMOIGNO** prend l'exemple de l'APP.

Pour **M. LEMOIGNO**, c'est une voix qu'il est important de faire entendre.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. VERNICOS**.

**M. VERNICOS** espère que l'IREM aura de l'argent car ils ont été les premiers à soutenir la pédagogie.

**M. VERNICOS** explique qu'en 1970, tous les admissibles au concours sont allés passer l'oral, sauf les mathématiciens qui ont été convoqués par le Ministre leur demandant pourquoi ils n'y allaient pas. Ces derniers ont alors demandé à être formés à la pédagogie.

**M. VERNICOS** indique que la pédagogie, « *ce n'est pas nouveau, cela date depuis 1970 !* ». Le temps passe tellement vite que l'on n'a pas eu le temps de tester quoique ce soit. Des gens réfléchissent sur des concepts et travaillent en collaboration avec les lycées, de manière conséquente...

Pour **M. VERNICOS**, c'est incroyable que cela n'ait pas d'impact.

**M. VERNICOS** souligne que préparer un projet a un coût donc si un enseignant souhaite en proposer un, **M. VERNICOS** pense que la Faculté devrait le soutenir et lui allouer des heures dans le référentiel. Cela permettrait de constater le coût et le rendement d'un appel à projet.

**M. VERNICOS** précise que cela prouverait également que la Faculté des Sciences soutient réellement ses personnels.

**M. HOFFMANN** informe que la Direction a commencé à réfléchir à cette reconnaissance.

**M. LEMOIGNO** complète les propos de **M. HOFFMANN**. La composante a initié ce travail avec les correspondants à la pédagogie. Elle se demande comment arriver, au niveau local, à faire reconnaître l'investissement pédagogique.

**M. LEMOIGNO** signale que très peu de choses sont visibles en la matière à cet échelon. Or si les enseignants chercheurs souhaitent être évalués sur les enseignements et les actions administratives à l'instar de ce qu'ils font pour la recherche, il faudrait un processus plus visible. **M. LEMOIGNO** et les correspondants pédagogiques sont en train de travailler sur cela. Il s'agit de donner à la fois aux collègues et à ceux qui vont les évaluer les moyens de préciser ce qu'ils font et que cela soit évaluable.

**M. LEMOIGNO** signale que la composante est également partie prenante d'un autre projet NCU porté par la CDUS - Conférences des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques -. Dans celui-ci, la CDUS va instaurer dans chaque Université un réseau d'échanges de pratiques pédagogiques avec quatre ingénieurs dédiés qui circuleront au sein des Universités, surtout là où le besoin s'en fait ressentir.

**M. LEMOIGNO** trouverait intéressant de les inviter, notamment lors de la mise en place de la licence professionnelle en AP.

**M. LEMOIGNO** signale que les tests seront financés pour faire remonter concrètement ce qui fonctionne et dysfonctionne.

Pour **M. LEMOIGNO**, ce qui pénalise beaucoup la composante c'est qu'elle reste dans son environnement et ne va pas voir ce qu'il se passe au sein des autres composantes ou établissements.

En discutant avec des collègues de Bordeaux, **M. LEMOIGNO** s'est aperçu qu'ils font plein de choses pouvant être source de solutions.

Pour **M. LEMOIGNO**, ce réseau manque.

**M. LEMOIGNO** estime que la composante est extrêmement sensible et mal préparée à ces innovations pédagogiques, car les enseignants chercheurs ne sont pas formés. Ils ne connaissent ni les dysfonctionnements ni les nouveautés qui pourraient marcher.

**M. LEMOIGNO** rappelle que la composante n'a pas le temps d'initier des expérimentations. Aussi, ce qui sera fait au sein d'une petite formation, dans des conditions très particulières, ne peut être généralisé. Il y a une démarche macro sur l'ensemble des Universités partenaires de ce projet.

**M. LEMOIGNO** insiste : celui-ci permettra d'avoir des échanges et de comprendre pourquoi les choses marchent ou non. Pour **M. ROLLAND**, c'est aussi la raison pour laquelle il faut relancer les contacts avec Unisciel. Les Universités partenaires ont les retours d'expériences et de solutions fonctionnant dans d'autres établissements.

**M. ROLLAND** insiste : il est intéressant de collaborer sur de tels projets.

**M. HOFFMANN** souligne qu'Unisciel est associé à la CDUS.

**Mme GALL-BORRUT** s'interroge : « *Est-il possible de communiquer sur le projet déposé ?* ».

**M. LEMOIGNO** répond que celui-ci le sera le 29 mars prochain.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** trouve cela dommage d'en arriver là, avec ce type de projet adossé à e-Muse.

**M. BOUBY** explique que cela fait plusieurs années que ces réseaux auraient pu être institués et que les enseignants-chercheurs et personnels techniques y participent.

Pour **M. BOUBY**, le problème est, qu'in fine, le Conseil sait où cela va le mener : dans le cadre de muse, de la séparation des formations d'excellence et du Collège universitaire.

Concernant ce dernier point, **M. BOUBY** sait bien qu'il va falloir développer des Moocs, pour la diffusion dans les amphithéâtres.

**M. BOUBY** précise que ce n'est pas le projet en lui-même que présente **M. ROLLAND** qui pose problème.

**M. ROLLAND** se dit qu'il n'aurait pas dû en faire la présentation...

Selon **M. BOUBY**, ce qui pose problème est l'orientation prise par l'Université actuellement et souhaitée par le Ministère.

**M. ALI** souhaite répondre aux propos de **M. BOUBY**.

**M. ALI** partage son avis : la séparation des licences et masters est véritablement ce qui est affiché dans ces grands projets.

**M. ALI** relate la conversation qu'il a eue avec **M. RESPAUT** qui souhaite, au sein de l'appel à projet, que la Faculté des Sciences maintienne la différence entre la 1<sup>ère</sup> année universitaire et les masters.

**M. ALI** sait que l'on n'est pas sûr d'y arriver et pense que les forces sont tellement importantes que cela ne se mettra pas en place.

Pour **M. BOUBY**, le Conseil aurait dû réfléchir à la nouvelle pédagogie depuis des années.

**M. ALI** acquiesce.

**M. BOUBY** ajoute que l'informatique est un outil permettant de faciliter la transmission et la pédagogie.

**M. BOUBY** estime qu'il est très bien de dire que la Faculté va essayer de minimiser.

**M. BOUBY** se rappelle que lors de précédents Conseil, présidés par **M. HALBOUT**, celui-ci avait certifié que « *jamais on arriverait au Collège universitaire* » car il s'y opposerait. Il prétendait que des forteresses seraient mises en place pour empêcher que cela n'arrive.

**M. BOUBY** constate que, 10 ans plus tard, bac-3 et bac +3 correspondent bien au Collège universitaire.

**M. BOUBY** insiste : toutes les actions facilitent la mise en place gouvernementale de la marchandisation de l'éducation.

Pour **M. BOUBY**, « *On y arrive totalement !* ».

**M. BOUBY** souligne que pour développer la pédagogie, il faut donner les moyens en « *heures enseignant* ».

**M. BOUBY** demande à l'assemblée de bien vouloir l'excuser car il doit partir en travaux pratiques.

Au niveau des moyens, **M. BOUBY** indique que **Mme VIDAL**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a dit qu'elle était auparavant enseignant-chercheur. Elle travaillait le samedi et le dimanche en plus de la semaine... Et prétend aujourd'hui que si l'on divisait le nombre de dossiers par le nombre d'enseignants, cela ne ferait que 16 dossiers à traiter par personne.

**M. BOUBY** traduit les propos de **Mme VIDAL** par « *les enseignants se rebellent donc pour pas grand-chose : ils sont de sacrés feignants !* ».

**M. BOUBY** conclut que si **Mme VIDAL** travaillait les samedis et dimanches, cela signifiait qu'elle était investie dans ses missions et que si on lui donnait du travail en plus, elle n'aurait pas pu le faire car sa semaine était déjà complète.

Pour **M. BOUBY** dire qu'il n'y aurait que 16 dossiers par enseignants est une aberration !

**M. BOUBY** considère que les hommes et femmes politiques savent manier la communication. Or celle-ci ne va, en l'espèce, pas dans le bon sens.

**M. BOUBY** demande à ce que soient donnés des moyens aux enseignants pour qu'ils s'investissent.

**M. ALI** informe qu'il est prévu de leur allouer des heures pour traiter ces dossiers.

**M. BOUBY** s'interroge : « *Qui va assurer cette nouvelle mission ?... La plupart des enseignants sont déjà pris. Il faut donner des postes !* ».

**M. BOUBY** est sur le départ, **M. HOFFMANN** lui demande de rester encore quelques minutes car il souhaite aborder un point très important pour la composante dans le prochain point à l'ordre du jour.

**M. HOFFMANN** invite **M. ROLLAND** à conclure son propos.

**M. ROLLAND** souligne que les évaluations sur les appels à projets montés par la Faculté des Sciences, comprennent d'une part, l'accès au numérique - car c'est le comité TICE qui les gèrent - mais aussi l'intérêt à l'innovation pédagogique. C'est la même chose pour l'appel à projet UM « Numérique au service de la formation ».

**M. ROLLAND** signale que Moodle est un outil, une plateforme pédagogique qui fonctionne bien. Il faut motiver les personnels pour qu'ils s'en servent : c'est pour cela que des moyens sont alloués.

**M. ROLLAND** remercie l'assemblée pour son attention.

**M. HOFFMANN** remercie **M. ROLLAND** pour son intervention.

## 8. POINTS DIVERS

**M. HOFFMANN** rappelle que deux points seront abordés:

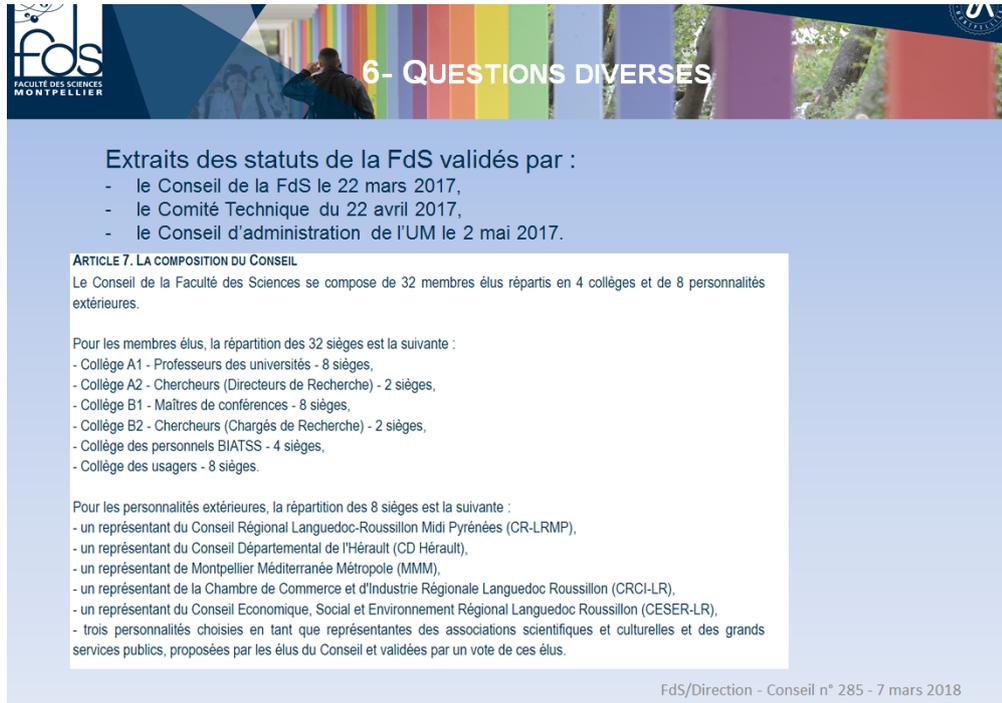
- Les élections liées au renouvellement du Conseil de la Faculté des Sciences,
- La réunion du 6 mars 2018 - demande en début de séance de **M. VERNICOS** -.

### a. **Les élections du renouvellement du Conseil de la Faculté des Sciences,**

**M. HOFFMANN** explique qu'il n'a pas voulu mettre cette information en début de séance car il sait que ce point aurait duré longtemps au détriment des autres mentionnés à l'ordre du jour.

**M. HOFFMANN** informe l'assemblée que la composante rencontre un problème relatif aux élections dédiées au renouvellement du Conseil de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** projette l'article 7 des statuts de la Faculté des Sciences :



**6- QUESTIONS DIVERSES**

Extraits des statuts de la FdS validés par :

- le Conseil de la FdS le 22 mars 2017,
- le Comité Technique du 22 avril 2017,
- le Conseil d'administration de l'UM le 2 mai 2017.

**ARTICLE 7. LA COMPOSITION DU CONSEIL**

Le Conseil de la Faculté des Sciences se compose de 32 membres élus répartis en 4 collèges et de 8 personnalités extérieures.

Pour les membres élus, la répartition des 32 sièges est la suivante :

- Collège A1 - Professeurs des universités - 8 sièges,
- Collège A2 - Chercheurs (Directeurs de Recherche) - 2 sièges,
- Collège B1 - Maîtres de conférences - 8 sièges,
- Collège B2 - Chercheurs (Chargés de Recherche) - 2 sièges,
- Collège des personnels BIATSS - 4 sièges,
- Collège des usagers - 8 sièges.

Pour les personnalités extérieures, la répartition des 8 sièges est la suivante :

- un représentant du Conseil Régional Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées (CR-LRMP),
- un représentant du Conseil Départemental de l'Hérault (CD Hérault),
- un représentant de Montpellier Méditerranée Métropole (MMM),
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Languedoc Roussillon (CRCI-LR),
- un représentant du Conseil Economique, Social et Environnement Régional Languedoc Roussillon (CESER-LR),
- trois personnalités choisies en tant que représentantes des associations scientifiques et culturelles et des grands services publics, proposées par les élus du Conseil et validées par un vote de ces élus.

FdS/Direction - Conseil n° 285 - 7 mars 2018

**M. HOFFMANN** indique que les chercheurs, qui étaient rattachés administrativement à des composantes d'enseignement, le sont désormais aux Départements Scientifiques.

**M. HOFFMANN** ajoute que ceux-ci pourraient l'être auprès de la composante sous réserve qu'ils aient effectué 64h d'enseignement, postulé sur les listes, être éligible et pouvoir voter.

**M. HOFFMANN** note que la recherche se retrouve sortie de l'UFR.

**M. HOFFMANN** en a informé le Président de l'Université de Montpellier, en lui spécifiant que l'Unité de Formation et de Recherche Sciences perdait sa partie Recherche.

**M. HOFFMANN** précise que les listes, qui sont pour l'heure plus ou moins établies, doivent se constituer de 8+2 personnes.

Pour **M. BOUBY**, il faut se rapprocher des statuts des UFR.

**M. HOFFMANN** souligne qu'il est possible de revoir ceux de la composante.

**M. BOUBY** ne parlait pas des statuts de l'UFR Sciences mais des UFR. Il faut regarder comment sont composés les Conseils des UFR. Il existe une loi ou est bien stipulée l'intégration des chercheurs... ou non.

**M. GUEVELLOU** informe l'assemblée qu'il existe un texte dans le code de l'Education, l'article D719 alinéa 4 disposant que les chercheurs peuvent constituer un collège séparé, dès lors que les électeurs de cette catégorie représentent au moins 10% de l'effectif des personnels relevant des collèges A et B.

**M. GUEVELLOU** explique que toute la difficulté réside dans le fait que cette disposition semblerait discordante avec le cadrage Etablissement relatif aux Départements scientifiques.

**M. GUEVELLOU** rappelle que tout est lié à la hiérarchie des normes. Un cadrage existe concernant la constitution des Départements scientifiques : celui-ci a valeur normative et réglementaire ; il s'appuie sur les textes légaux et réglementaires.

**M. GUEVELLOU** n'a été alerté que très récemment par la DAGI UM. Le Conseil avait porté ce débat au sein de cette instance lors de la révision des Statuts. Il avait alors fait valoir le fait qu'il lui semblait légitime que la Recherche puisse être représentée au sein de cette assemblée.

Pour **M. BOUBY**, la Faculté ne peut plus changer ses statuts.

**M. GUEVELLOU** et **M. HOFFMANN** entendent la remarque de **M. BOUBY** et signalent que ce n'est matériellement pas possible de modifier les statuts de la composante.

**M. BOUBY** signale que les statuts sont fixés. L'Etablissement n'a rien à dire car il s'agit de ceux de l'UFR Sciences. Les textes légaux vont dans le sens de la composante : il n'y a aucune raison de changer quoi que ce soit.

**M. BOUBY** observe que les élections seraient illégales si elles allaient à l'encontre des statuts de l'UFR.

**Mme GALL-BORRUT** constate que ces derniers ont été validés en Conseil d'Administration de l'Etablissement le 2 mai 2017.

**M. HOFFMANN** ajoute qu'ils l'ont aussi été en CA et CT alors que les statuts des Départements scientifiques étaient déjà connus.

**M. HOFFMANN** note que l'Etablissement a laissé la Faculté valider ses statuts et maintenant que l'on arrive à une période où ces textes jouent un rôle important, l'Université de Montpellier informe que ces derniers ne sont plus en accord avec ceux des Départements scientifiques.

**M. HOFFMANN** tenait à informer le Conseil de la situation.

Pour **M. BOUBY**, il ne faut pas commencer à préparer ces élections.

**M. BOUBY** explique que les listes électorales devraient être affichées.

**M. HOFFMANN** et **M. GUEVELLOU** indique qu'elles le sont déjà.

**M. BOUBY** s'interroge « *Comment connaît-on les listes électorales alors que nous ne savons pas si les chercheurs y sont intégrés ou non ?* ».

**M. GUEVELLOU** répond que les fiches électorales transmises par la DAGI ont été affichées en l'état. Elles comprennent les collègues A, B, les BIATSS et Usagers.

**M. BOUBY** demande si les chercheurs apparaissent dans les listes.

**M. HOFFMANN** répond que seuls ceux ayant effectué 64 heures d'enseignement y figurent.

**M. ALI** précise que dix sièges sont prévus pour le collège A, 10 autres pour le B. Les 8+2 n'existent plus.

**M. GUEVELLOU** rappelle que la problématique porte sur la distinction souhaitée par la composante, à savoir la création des sous collèges A1-A2 et B1-B2.

**M. BOUBY** constate que celle-ci apparaît dans les statuts de l'UFR.

**M. GUEVELLOU** acquiesce.

Pour **M. BOUBY**, il n'est pas possible de voter sur des textes différents de ceux validés par la Faculté.

**M. HOFFMANN** approuve les propos de **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** s'étonne que **M. AUGÉ**, homme de droit, puisse demander de pareilles choses.

**M. HOFFMANN** remarque que la DAGI avait fait une recommandation en conseillant de ne pas conserver les sous collèges.

**M. HOFFMANN** souligne que celle-ci était forte.

**M. HOFFMANN** indique que le Conseil n'a pas tenu compte de celle-ci car elle n'était pas obligatoire.

**M. ALI** a été fortement alerté par la DAGI lorsqu'il était Administrateur Provisoire de la composante.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. MANCHERON**.

**M. MANCHERON** se rappelle que cela était plus qu'une forte recommandation. Et le Conseil avait souhaité maintenir la distinction.

**M. MANCHERON** constate que les statuts ont été entérinés par l'Université. Ils respectent le Code de l'Education et ne sont pas illégaux.

**M. MANCHERON** s'interroge : « *Le document de l'Université en contradiction avec ces statuts a-t-il une valeur légale ?* ».

**M. GUEVELLOU** répond qu'à ce jour, le seul document porté à sa connaissance tient dans la rédaction d'un cadrage relatif à la mise en place des Départements scientifiques - en consultation sur le site de l'UM au demeurant -. Il n'y a, a priori, ni visa, ni référence réglementaire.

**M. GUEVELLOU** est « *ennuyé* » de ne pouvoir répondre à **M. MANCHERON**. Des discussions sont menées depuis 24 heures entre la Faculté, la DAGI et la Présidence.

**M. GUEVELLOU** souligne que la Direction souhaitait alerter le Conseil de la situation, sachant que « *les échéances électorales arrivent à grands pas* » : les dépôts de listes doivent s'opérer au plus tard le 17 mars prochain. La commission électorale consultative devra statuer le 21 mars sur l'éligibilité des personnes constituant les listes. Le scrutin est maintenu au 25 mars 2018.

**M. MANCHERON** s'attendait à la réponse de **M. GUEVELLOU**.

**M. MANCHERON** entend que le cadrage de l'UM n'a ni de valeur légale.

**M. GUEVELLOU** reprend **M. MANCHERON** en lui précisant qu'il n'a pas tenu ces propos.

**M. MANCHERON** ajoute qu'un cadrage ne peut en aucun cas aller à l'encontre des textes réglementaires si les statuts ont été approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier. A priori, ce sont ces derniers qui font foi.

**M. GUEVELLOU** note que le cadrage fait expressément référence aux statuts de l'Université de Montpellier qui justifient PELINEMENT d'une existence juridiquement conforme.

**M. HOFFMANN** a échangé la veille au soir avec **M. AUGÉ**, Président de l'Université. Ce dernier lui a écrit : « *en effet, les textes nationaux - un décret me semble-t-il prévoient que les chercheurs puissent voter sous réserve d'effectuer 64 heures TD.* ».

**M. HOFFMANN** précise que peu de chercheurs effectuent 64 heures d'enseignement. Toutefois, ces derniers sont investis au sein de la Faculté des Sciences. Il faut y être attentif pour ces élections. Ensuite, il conviendra de réfléchir à la manière dont la recherche peut être représentée au sein de ce Conseil, de manière sûre et pérenne.

**M. BOUBY** se demande comment ces élections ont pu être lancées sans cadrage. Comment se fait-il que la Direction de l'Université souhaite faire évoluer les statuts de la Faculté des Sciences alors que celle-ci les connaissait et les avait validés ?

Pour **M. BOUBY**, l'Etablissement aurait dû avertir la composante en amont : il aurait dû donner non pas des préconisations mais des directions concernant la composition du Conseil sur la base d'un appui légal. Il aurait ensuite dû demander au Conseil d'UFR de voter à nouveau les statuts avant la mise en place des élections.

**M. BOUBY** constate qu'il n'est pas possible de modifier les statuts maintenant ! Ceux-ci ne peuvent être changés qu'en Conseil extraordinaire...

**M. HOFFMANN** souhaite que le scrutin se tienne. Néanmoins, s'il constate un blocage, il prorogera : le Conseil restera tel quel.

**M. MANCHERON** observe que ce problème de statuts (qui ne devrait pas exister) et ce qui a été dit en préambule concernant l'épisode neigeux témoigne du manque de considération et du délai anormalement élevé dans la prise de décision en cas d'urgence. Cela vaut

aussi pour les projets devant être menés pour faire valoir les us et coutumes de l'Université de Montpellier. Or, lorsque ceux-ci sont remis, ils apparaissent à peine dans ce qui est remonté...

**M. MANCHERON** est très content de travailler à la Faculté des Sciences car celle-ci alloue des moyens malgré le contexte économique. Même si tout n'est pas parfait, il se sent ainsi soutenu par sa composante.

En revanche, **M. MANCHERON** ne se sent pas du tout soutenu par l'Université où il a l'impression d'être en opposition systématique et exploité.

**M. MANCHERON** a le sentiment d'être pris pour un imbécile et lorsqu'on demande à la composante un travail qui est phénoménal pour mettre en place certains procédés, l'établissement ne répond pas aux questions et nous regarde de haut.

**M. MANCHERON** souligne qu'il s'agit de son ressenti.

**M. HOFFMANN** tempère les propos de **M. MANCHERON**.

**M. HOFFMANN** reconnaît que la Faculté des Sciences est une composante à part. Elle est la seule à posséder ce type de sous collègues.

Concernant les projets évoqués par **M. MANCHERON**, **M. HOFFMANN** ajoute qu'il aurait très certainement dû mieux expliquer le projet à **M. RESPAUT**. La Faculté est en partie fautive et responsable de la situation.

**M. MANCHERON** approuve les propos de **M. HOFFMANN** concernant la responsabilité de la composante mais regrette de ne pas avoir eu de retour... même négatif.

**M. MANCHERON** reprend l'exemple de l'épisode neigeux ou les appels à projet Muse où il n'y pas de réponse.

**M. MANCHERON** a le sentiment que tant la composante que ses enseignants chercheurs et personnels techniques sont mal considérés. Il ne faut pas s'étonner qu'à un moment donné, il y ait des reproches ou une rébellion.

**M. MANCHERON** rappelle que la Faculté des Sciences est une grande composante. Il aimerait que celle-ci en prenne son parti, tape du poing sur la table et dise clairement « Stop ! Il y a de la grogne chez nous alors écoutez-nous sinon cela va mal finir ! ».

Concernant les personnels techniques, **M. VINDOLET** revient sur des problèmes inverses et similaires : autrefois, avant la création des Départements scientifiques, les personnels Biats de la Faculté des Sciences pouvaient voter et siéger dans ces structures similaires. Aujourd'hui, ce n'est plus cas : ils ne peuvent être membre des bureaux.

**M. VINDOLET** trouve dommage que les Biats ne puissent voter au sein des Départements scientifiques et que les chercheurs ne participent pas aux élections des UFR.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **Mme ROLLAND**.

**Mme ROLLAND** constate que dans les statuts des Départements scientifiques, il existe un collège « *enseignants* ». Elle se demande pourquoi la Faculté des Sciences ne pourrait pas disposer d'un collège de chercheurs ?

**M. GUEVELLOU** répond en précisant que les « *Personnels et Doctorants rattachés aux Départements Scientifiques, dont personnels enseignants chercheurs, enseignants titulaires et non titulaires exerçant toute ou une partie de ses fonctions dans les structures de recherche regroupées au sein du Département Scientifique* ». « *Personnels Ingénieurs Techniques titulaires ou non titulaires exerçant tout ou une partie de leurs fonctions dans les structures de recherche regroupées au sein du Département Scientifique* ».

**M. HOFFMANN** ajoute que le prorata de l'enseignement au sein de la recherche n'est pas justifié alors celui-ci est imposé à 64 heures pour le chercheur.

**Mme ROLLAND** se demande si le terme « *en présentiel* » est ajouté près de cette préconisation ?

**M. HOFFMANN** ne le croit pas.

**Mme ROLLAND** pense que tous les chercheurs encadrent des stagiaires au sein des laboratoires de recherche. C'est au Directeur de Département de déclarer que le chercheur réalise effectivement 64 heures en présentiel et non présentiel.

Pour **M. HOFFMANN**, cela est similaire à mettre un cautère sur une jambe de bois.

**M. BOUBY** s'interroge « *Que propose exactement l'établissement ?* ».

**M. GUEVELLOU** lui répond qu'il est demandé de regrouper les sous collèges en collège A et collège B.

**M. HOFFMANN** note que la Faculté ne peut modifier ses statuts.

**M. BOUBY** demande si les chercheurs pourront tout de même voter ?

**M. HOFFMANN** lui répond que seuls ceux ayant effectué 64 heures le pourront.

**M. HOFFMANN** suggère d'attendre le retour de la DAGI pour savoir quoi faire puis réunir un Conseil extraordinaire si cela est nécessaire.

**M. HOFFMANN** pourrait proroger ce Conseil et repousser les élections.

**M. BOUBY** craint que **M. AUGÉ** ne fasse la tête : il voulait organiser les renouvellements des conseils de composantes de manière simultanée.

**M. HOFFMANN** répète qu'avant cela, il attend de disposer d'informations concrètes, qu'il communiquera très rapidement pour qu'une décision collégiale soit prise.

**M. HOFFMANN** confirme que la Faculté des Sciences ne modifiera pas ses statuts dans l'urgence.

**M. ALI** demande si le Conseil peut se poursuivre au-delà de son mandat.

**M. HOFFMANN** répond positivement.

**M. GUEVELLOU** le confirme mais, rappelle que la problématique concerne les usagers dont à ce jour quatre sont toujours inscrits à la Faculté des Sciences et peuvent siéger.

**M. HOFFMANN** suggère de passer à la deuxième question diverse.

#### **b. La réunion du 6 mars 2018 - Parcousup**

**M. VERNICOS** demande un retour sur la réunion qui s'est tenue le mardi 6 mars à 9h30.

**M. VERNICOS** ne comprend pas pourquoi les conseillers n'ont pas été informés de cette rencontre alors que le sujet l'a pas mal occupé ces derniers temps.

**M. HOFFMANN** avait demandé à **M. LEMOIGNO** de faire un tour de table des responsables d'UE.

**M. HOFFMANN** sollicite **M. LEMOIGNO** pour réaliser un compte rendu de cette rencontre.

**M. LEMOIGNO** a organisé une réunion avec les responsables de L1, ceux-ci étant les principaux impactés par le Plan étudiant. Les conséquences doivent être les plus limitées possible : à deux ans de la mise en place du LMD5, la Direction a voulu faire en sorte qu'il y ait le moins de changements possibles dans le S1 et S2, sachant que l'APSS est déjà une sorte de parcours adapté.

**M. LEMOIGNO** ajoute que cette construction a été faite avec une sélection entre « oui » et « oui si ». Cela ne sera pas comme dans la plupart des autres universités c'est-à-dire une voie détournée dès septembre.

**M. LEMOIGNO** explique que la Faculté des Sciences sait très bien qu'elle rencontrera des difficultés à disposer de critères fiables pour trier les étudiants. Les personnes qui font cela dans les autres universités disent qu'il leur arrive de se tromper.

**M. LEMOIGNO** souligne que l'idée est que le semestre 1 soit un semestre de probation. Les étudiants « Oui si » seront particulièrement observés et orientés soit en semestre 2, soit ailleurs en fonction de leurs capacités.

**M. LEMOIGNO** indique que cela a été expliqué aux responsables de S1.

**M. LEMOIGNO** conçoit que le montage n'ait pas été très facile à comprendre mais c'est ce que souhaite faire la Faculté des Sciences.

Pour **M. LEMOIGNO**, c'était une bonne chose permettant d'éviter un tri trop « raide ». Dans les chiffres présentés lors d'une précédente séance, notamment dans la courbe des notes de l'an dernier **M. LEMOIGNO** rappelle qu'il était ressorti 3 pics :

- le premier entre 0 et 4,
- le second entre 5 et 8,
- le dernier, au-dessus de 8.

**M. LEMOIGNO** précise que l'idée est de demander aux étudiants de faire leurs preuves. Cela donne aussi la possibilité d'avoir un examen « négocié » qui est beaucoup moins sensible. Si lors du tri entre le « oui » et le « oui si », on s'est trompé, ce ne sera pas grave : l'étudiant classé en oui si pourra suivre son semestre 2 normalement.

**M. LEMOIGNO** rappelle que l'objet de la réunion était de définir les critères à prendre en compte pour orienter un étudiant entre un « oui » et un « oui si » mais aussi de connaître les volontaires pour participer aux commissions et déterminer comment fonctionneront celles-ci.

**M. LEMOIGNO** ajoute qu'un outil d'aide à la décision devrait parvenir courant mars. Les critères de décision seraient confidentiels.

**M. LEMOIGNO** informe qu'un projet de décret a été transmis le jeudi 1<sup>er</sup> mars avant son passage devant le CNESER. Il était écrit que les étudiants auraient le droit de demander à l'établissement les critères sur lesquels ils ont été classés entre le oui et le oui si.

Pour **M. LEMOIGNO**, la réunion du 6 mars était purement technique : c'est la raison pour laquelle les responsables des UE de S1 et S2 avaient été invités car ce sont eux qui travaillent avec les étudiants de L1 et donc les plus à même de juger les critères de sélection opportuns.

**M. LEMOIGNO** raconte qu'au cours de la réunion, les enseignants ont discuté sur le fait de faire des « oui » et « oui si ». Les avis étaient assez partagés : il y avait la possibilité de ne faire que des oui si. La moitié des présents était en faveur de cette proposition ; l'autre moitié souhaitait avoir des oui et des oui si.

Concernant les critères et la nécessité d'opérer un classement, **M. LEMOIGNO** précise que les membres de la réunion ont souhaité en discuter plus largement.

**M. LEMOIGNO** rappelle que le jour où le Conseil a voté les capacités d'accueil, il avait été signalé que soit la Faculté accueillait tout le monde comme l'a fait l'Université de Bordeaux Montaigne- dans ce cas, un classement n'était pas nécessaire -, soit l'on définit des capacités d'accueil.

**M. LEMOIGNO** souligne que la sélection et la mise en place d'un classement avait déjà été évoqués en Conseil. C'est pour cette raison qu'il avait demandé, même si cela n'a pas été fait, de réfléchir à la question « Que fait-on si le Recteur envoie des étudiants supplémentaires ? ».

**M. LEMOIGNO** pense que la décision prise par le Conseil « sélection et classement » est la bonne.

**Mme BERARD** n'approuve pas les propos de **M. LEMOIGNO**.

Pour **Mme BERARD**, la capacité d'accueil ne signifie pas que l'on soit d'accord pour classer les étudiants à l'entrée de notre Université.

**Mme BERARD** explique que remonter les capacités d'accueil revient à faire remarquer que celles actuellement en vigueur sont largement en deçà de la norme.

**Mme BERARD** constate que la Faculté est actuellement à 150% du taux d'occupation. Si l'on ne produit pas de capacités d'accueil, on ne peut calculer ce chiffre de sur occupation.

Pour **Mme BERARD** celui-ci peut justifier une demande de moyens, que cela soit en termes de salles ou de ressources humaines. Quoi qu'il en soit, cela ne valide en aucun cas le fait que la Faculté des Sciences doive classer des étudiants à l'entrée de l'Université.

**M. LEMOIGNO** indique que lorsque la capacité d'accueil sera atteinte dans l'application « *Parcoursup* », le classement permettra de mettre en « attente » les étudiants qui auront dépassé la limite.

**M. VERNICOS** aurait souhaité que **M. HOFFMANN** consulte son organisation syndicale qui est un partenaire social participant à la vie de l'Etablissement.

**M. HOFFMANN** précise qu'une invitation en ce sens a été envoyée.

**M. VERNICOS** n'était pas disponible et attend un nouveau rendez-vous.

Pour **M. VERNICOS**, la Faculté peut refuser répondre et de classer qui que ce soit.

**M. VERNICOS** pense que si la Faculté refuse d'opérer un classement, le Rectorat ou l'Université demandera à la Faculté ce qu'elle fait. C'est à ce moment-là qu'elle devra leur expliquer les moyens dont a besoin la composante et que celle-ci refuse de classer les étudiants car elle veut bien tous les accueillir. Cependant, l'UFR ne fera rien tant qu'elle n'aura pas les moyens demandés.

Pour **M. VERNICOS**, ce sera le moyen de négocier. Il faut arrêter de dire « *oui* » et de bloquer la machine pour dire que la Faculté n'est pas d'accord avec ce qu'il est demandé de faire.

**M. VERNICOS** est conscient qu'une majorité de collègues souhaite cette sélection mais ceux-ci doivent être informés et qu'une décision collégiale soit prise.

Pour **M. HOFFMANN**, c'est la décision prise avec le vote sur la capacité d'accueil.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, « *C'est l'histoire de la poule et de l'œuf ! Qui a commencé : la poule ou l'œuf ?* ».

**Mme GALL-BORRUT** croit que si des capacités d'accueil sont demandées, que la Faculté les communique et que le Rectorat donne des étudiants en plus, la Faculté des Sciences devra demander des moyens pour accueillir tout le monde.

**Mme GALL-BORRUT** note qu'à partir du moment où la composante ne refuse pas de les accepter, le Rectorat pourra ne pas allouer davantage de moyens.

**Mme GALL-BORRUT** s'interroge : « *Si la Faculté a les moyens de refuser des étudiants en rappelant la capacité d'accueil définie, cela permettra-t-il d'avoir plus de moyens ?* ».

**M. VERNICOS** rappelle que la Faculté a fait remonter les informations avant que la loi ne soit votée. Elle a communiqué des capacités raisonnables pour accueillir les étudiants dans des conditions correctes, et ce, sans moyens supplémentaires.

**M. VERNICOS** demande à **M. HOFFMANN** de rencontrer le Rectorat pour leur expliquer la situation : il a toute légitimité à le faire.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. MANCHERON**.

**M. MANCHERON** constate que la question de la volonté des enseignants chercheurs sur les capacités d'accueil n'a pas été posée. Le Conseil a répondu mais ne s'est pas interrogé sur leur motivation.

De fait, **M. MANCHERON** a eu des échanges avec ses collègues. Il a été signalé par certains enseignants qu'il faudrait remonter les capacités d'accueil pour démontrer que la Faculté était en sureffectif. D'autres personnes ont indiqué la Faculté des Sciences accueillait bien trop de monde, dont des étudiants qui n'avaient pas leur place à la Faculté. Cela pose des problèmes logistiques.

Pour **M. MANCHERON**, la question est « *Souhaitez-vous qu'une sélection des étudiants ai lieu pour bénéficier de meilleures conditions de travail ou estimez-vous que tous les étudiants doivent avoir accès à l'Université ?* » Elle devrait être adressée à l'ensemble des enseignants, pas seulement aux membres du Conseil.

**M. MANCHERON** rappelle que le baccalauréat donne accès à l'Université et permet aux lycéens de devenir étudiants : c'est un diplôme universitaire. Si la Faculté devient sélective, le baccalauréat peut être remis en cause. Dans les faits, ce titre n'est pas un diplôme universitaire puisqu'il est géré par le rectorat.

**M. MANCHERON** pense que le Conseil peut également se poser la question suivante : « *Reconnait-on la légitimité du baccalauréat parce que c'est un diplôme universitaire - et dans ce cas on se le réapproprie - ou, ne le fait-on pas, auquel cas, la Faculté peut opérer une sélection ?* ».

**M. MANCHERON** aimerait que le Conseil sollicite les enseignants chercheurs sur cette question.

**M. HOFFMANN** regrette qu'il n'y ait pas davantage de Directeurs de Département au sein de cette séance : il aurait été intéressant qu'ils le soient car ils sont concernés par la question posée par **M. MANCHERON**.

**M. HOFFMANN** signale qu'avant toute chose, il faudrait connaître les questions à poser pour ensuite réfléchir sur quels réseaux diffuser ce questionnaire.

Un débat se crée sur le moyen de diffusion : une Assemblée Générale, une réunion d'information, la Newline, un courriel, un vote électronique... ?

**M. HOFFMANN** demande aux membres de l'assemblée de réfléchir aux différentes questions à poser.

**M. HOFFMANN** n'est pas favorable au fait de parler de sélection mais il préfère se demander quel est le potentiel de réussite des étudiants.

**M. HOFFMANN** pense que **M. VERNICOS** va dire qu'il y a des étudiants qui ne l'ont peut-être pas mais qui peuvent réussir.

**M. VERNICOS** s'interroge « *Que faudra-t-il faire si le Rectorat demande à la Faculté d'inscrire tout le monde?* » Un gros travail aura été fait pour rien... C'est pourquoi il faut rencontrer Mme le Recteur en amont.

**M. VERNICOS** se demande pour quelle raison le Rectorat fait passer le message que la Faculté opère une sélection dans les établissements du secondaire. **M. HOFFMANN** doit le contrer et savoir ce qu'ils ont derrière la tête.

**M. VERNICOS** craint que d'autres personnes jouent un jeu contre la Faculté des Sciences : la tutelle principale de l'Université de Montpellier met des bâtons dans les roues de la composante ainsi que le Rectorat..

**M. VERNICOS** croit que si le Conseil n'a pas l'appui des enseignants chercheurs qui veulent la sélection pour dire « *Si on nous ajoute des étudiants, on se met en grève* », ça ne sert à rien de faire de la sélection.

**M. VERNICOS** veut bien une sélection, même s'il n'est pas d'accord avec ce procédé. Mais derrière, il faut la volonté de s'y tenir.

**M. LEMOIGNO** a déjà posé la question « *La sélection est mise en place, vous avez 15 étudiants en plus devant la porte, que faites-vous ?* » Il faut pouvoir dire au Rectorat dans quelle situation l'UFR accueille ces étudiants.

**M. LEMOIGNO** rappelle que la Faculté des Sciences a défini sa capacité d'accueil. Elle pourra discuter si le Rectorat souhaite mettre plus d'étudiants et poser ses conditions.

Pour **M. LEMOIGNO**, il ne faut pas accueillir tout le monde et demander des moyens.

**M. VERNICOS** indique qu'il y a encore le moyen de bloquer.

Le Conseil débat à nouveau sur le moyen de communication pour les travaux relatifs à « *Parcoursup* ».

**Mme GALL-BORRUT** conclut en précisant que l'information existe : il suffit de la chercher un minimum.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 6<sup>ème</sup> séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 30**.

**M. HOFFMANN** remercie les conseillers et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **4 avril prochain à 9h, à la Salle des Actes, du campus Triolet.**

**Le Président de séance**

**La Secrétaire de séance**

**Alain HOFFMANN**

**Sandra GAUCERAND**

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°285	13 avril 2018	Salle des Actes

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
16. **Chefs de Service** FdS.